



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8 Rev.1
16 juin 2021

Original : ANGLAIS

Neuvième Réunion du Comité Consultatif
Scientifique et Technique (STAC) du Protocole
Relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement
protégées dans la région des Caraïbes

Réunion virtuelle, du 17 au 19 mars 2021

**Orientations stratégiques et Plan de Développement pour le Réseau et du
Forum de la Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes
(CaMPAM)**

Pour des raisons de santé et de sécurité publiques associées à la pandémie de COVID-19, cette réunion est organisée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique pour téléchargement si nécessaire.

*Le présent document est reproduit sans édition officielle.



Orientations stratégiques et Plan de Développement pour le Réseau et du Forum de la Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM)



An initiative of the African, Caribbean and Pacific Group of States funded by the European Union



Coordination : Secrétariat de la Convention de Carthagène, Programme des Nations Unies pour l'Environnement PEC (Ileana C. Lopez)

Auteur principal : Nicole A. Brown

Soutien à la recherche : Frédérique Fardin

Photo de couverture : Oracabessa Bay Special Fisheries Conservation Area, Jamaica © Oracabessa Foundation

Citation : Programme des Nations Unies pour l'Environnement — Programme pour l'Environnement des Caraïbes (2021) *Orientations stratégiques et Plan de Développement pour le Réseau et du Forum pour la Protection des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM)* Jamaïque, Kingston

Données des publications de PNUE PEC

Orientations stratégiques et Plan de Développement pour le Réseau et du Forum pour la Protection des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM)

Kingston, Jamaïque, 2021. Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC), Protocole relatif aux Aires et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW)

PNUE PEC autorise la reproduction de ce matériel, en tout ou en partie, à condition qu'il soit dûment mentionné.

Ce rapport est le fruit d'un projet conjoint de l'UE-PNUD-CARICOM et a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent donc en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de la Commission Européenne ni celle du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.”

Remerciements : La rédaction de ce rapport a été financée par le Projet de Renforcement des Capacités liées aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Phase III (AMEs ACP 3). Le programme AMEs ACP est un partenariat conjoint entre l'Union Européenne, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Table de matières

Acronymes et Abréviations.....	iv
Résumé exécutif.....	v
1. Historique et Généralités.....	1
1.1 Introduction.....	1
1.2 Objectifs de la consultance.....	2
1.3 Méthodologie.....	2
2. Pourquoi un Plan de Développement de Réseau pour CaMPAM ?.....	3
3. CaMPAM en bref.....	3
3.1 Historique.....	3
3.2 CaMPAM et le Programme SPAW.....	4
3.3 Conclusions choisies de l'évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM.....	5
3.4 Les arguments de vente de CaMPAM.....	6
4. Renforcement du CaMPAM.....	8
4.1 Hypothèses.....	8
4.2 Principes directeurs pour le développement du Réseau.....	8
4.3 But/ objectif.....	9
4.4 Vision et mission.....	9
4.5 Approche.....	10
4.6 Portée du Réseau.....	11
4.7 Rôle et fonctions.....	13
4.8 Concept institutionnel.....	17
4.9 Structure et gouvernance.....	18
4.10 Adhésion des membres.....	20
4.11 Durabilité / Pérennisation financière.....	22
5. Plan de mise en œuvre.....	24
5.1 Composantes.....	24
6.2 Ressources nécessaires.....	27
6.3 Chronologie / Durée.....	28
Références.....	30
Annexe 1 Termes de référence du Consultant.....	31
Annexe 2 Personnes consultées et participants aux réunions virtuelles des parties prenantes.....	34
Annexe 3 Résumé exécutif du rapport d'évaluation.....	36
Annexe 4 Initiatives choisies pour soutenir la gestion d'AMPs aux Caraïbes.....	43

Annexe 5 Modèle du logique de CaMPAM 47

Acronymes et Abréviations

ACP-MEAs III	Mise en application /en vigueur des traités environnementaux dans les pays africains, caribéens et pacifiques
AMEs	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AMP	Aire marine protégée
AP	Aire protégée
BIOPAMA	Biodiversity and Protected Areas Management Programme (Programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées)
CaMPAM	Réseau et Forum pour la protection des aires marines protégées des Caraïbes
CAR/SPAW	Centre d'Action Régional pour Protocole relatif aux Aires et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées
CERMES	Centre pour la Gestion de Ressources et les Études Environnementales, Université des Indes Orientales, Cave Hill Campus
CLRT	Équipe de leadership et de Ressources de CaMPAM
COP	Réunion des parties contractantes / Conférence des Parties
DCNA	Dutch Caribbean Nature Alliance (Alliance pour la Nature des Caraïbes Néerlandaises)
EGAP	Efficacité de la Gestion des Aires Protégées
FdF	Formation de Formateurs
GCFI	Gulf and Caribbean Fisheries Institute (Institut de la Pêche du Golfe et des Caraïbes)
GRC	Grande Région Caraïbe
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration (Administration Nationale des Océans et de l'Atmosphère - États-Unis)
PNUE-PEC	Programme des Nations Unies pour l'Environnement - Programme pour l'Environnement des Caraïbes
SCC	Secrétariat de la Convention de Carthagène
SPAW	Protocole relatif aux Aires et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées
STAC	Comité Consultatif Scientifique et Technique
UICN	'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UCR/CAR	Unité de Coordination Régionale pour le Programme Environnemental des Caraïbes de PNUE

Résumé exécutif

Ce plan de développement du réseau présente des options à considérer par les membres et les parties prenantes du CaMPAM afin de combler les lacunes et les faiblesses institutionnelles du CaMPAM identifiées ou confirmées lors de l'évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM, documenté dans le rapport intitulé "*Assessment of the Impact and Effectiveness of the Caribbean Marine Protected Area Network and Forum*" (CaMPAM) (*Évaluation de l'impact et de l'efficacité du Réseau et Forum de la Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes*). Le plan ne tient pas compte des recommandations programmatiques de l'évaluation de l'impact et de l'efficacité ; celles-ci devraient être abordées dans le cadre de l'élaboration du programme qui découlera du processus de planification stratégique.

Le plan de développement du réseau repose sur un processus de deux ans qui met la prise de décision sur l'avenir du réseau entre les mains de ses membres et de son public cible : les praticiens d'aire marine protégée (AMP).

Quatre hypothèses sur le processus sous-tendent ce plan de développement du réseau :

1. *La prise de décision quant à l'avenir du CaMPAM reviendra au public cible du réseau : les professionnels d'AMP des Caraïbes.* Conformément à l'appel en vue d'un programme réactif et de la participation des parties prenantes à la prise de décision concernant le travail du CaMPAM, les professionnels d'AMP doivent piloter la refonte du CaMPAM et s'approprier le CaMPAM remodelé. Les participants à la réunion des parties prenantes du 4 décembre 2020 ont spécifiquement appelé à un processus ouvert et participatif dans l'élaboration de la nouvelle structure du CaMPAM.
2. *Une prise de décision prématurée ou cooptée pourrait, au mieux, porter préjudice au processus participatif ou, au pire, le délégitimer.* Le développement organisationnel est un processus itératif exigeant des niveaux d'évaluation des options et de prise de décision. Les options et les recommandations décrites ci-dessous sont fournies comme point de départ d'une discussion entre les parties prenantes. Ces options devraient être partagées avec les parties prenantes pour obtenir des commentaires, du perfectionnement et une prise de décision finale afin de garantir la légitimité et la validité du processus de restructuration du CaMPAM et de ses résultats.
3. *Les parties prenantes seront engagées dans un processus de consultation systématique transparent, accessible et appuyé par de claires communications.* Le Plan de mise en œuvre dans la Section 5 ci-dessous décrit une feuille de route simple avec des mesures et des instruments qui faciliteront l'engagement significatif et efficace des parties prenantes.
4. *Le programme SPAW pilotera le déploiement du plan de développement du réseau.* Bien que le résultat puisse entraîner un changement de relation entre le Programme SPAW et CaMPAM, il est convenable que le Programme SPAW continue à prendre l'initiative de catalyser l'amélioration du réseau, dans le prolongement du rôle de coordination qu'il a joué jusqu'à présent.

Les activités de développement de réseau sont proposées dans le cadre des six composantes suivantes :

1. Renforcer l'appropriation par les parties prenantes du processus de développement du réseau et de ses résultats ;
2. Élaborer et finaliser l'architecture institutionnelle et le cadre de gouvernance du réseau, en prenant comme base de discussion les options exposées dans le présent rapport ;
3. Recueillir des données de référence pour éclairer la planification stratégique et un cadre de suivi et d'évaluation ;
4. Élaborer un plan stratégique, comprenant un cadre de suivi et d'évaluation et une stratégie de collecte de fonds ;
5. Créer et lancer un forum virtuel/ une plateforme communautaire pour soutenir les activités du réseau ;
6. Lancer le réseau revitalisé et le "nouveau" CaMPAM.

1. Historique et Généralités

1.1 Introduction

Ce plan de développement du réseau présente des options à considérer pour renforcer la durabilité institutionnelle du Réseau et Forum de Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM). CaMPAM est un réseau de praticiens d'aire marine protégée (AMP) créé par des gestionnaires d'AMPs en 1997 pour faire face aux limites de capacité du personnel d'AMPs des Caraïbes, en particulier au niveau de la gestion. Il a été établi sous l'égide du Programme des Aires et de la Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) de l'Unité de Coordination Régionale des Caraïbes (UCR/CAR) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PNUE-PEC) (Bustamante et al., 2014). Le plan de développement du réseau a été commandé par l'UCR/CAR en sa qualité de Secrétariat de la Convention pour la Protection et la Mise en Valeur du Milieu Marin dans la Grande Région Caraïbe (Convention de Carthagène).

En juin 2019, lors de la Dixième Réunion des Parties Contractantes du Protocole relatif aux Aires et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées (COP) (Protocole SPAW), les Parties ont recommandé que le Secrétariat de la Convention de Carthagène "entreprene un examen complet pour déterminer l'impact des activités du CaMPAM jusqu'à présent, prévu pour l'évaluation de [son] efficacité et l'orientation des futurs travaux en vue de [...] s'assurer que les activités [sont] liées aux activités/objectifs généraux du Protocole SPAW" (PNUE, 2019 : Annexe II, 2).

Le plan de développement du réseau et une évaluation connexe du CaMPAM sont préparés dans le cadre du Projet d'Application des Traités Environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (ACP-AMEs III) pour soutenir la mise en œuvre effective du Protocole SPAW. Le programme ACP-AMEs est un partenariat conjoint entre l'Union Européenne, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, qui vise à renforcer les capacités de 79 pays d'Afrique, des Caraïbes, et Pacifique (ACP) pour les aider à remplir leurs obligations en tant que parties aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AMEs) pour faire face aux problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés. Aux Caraïbes, il est mis en œuvre par les Secrétariats de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de la Convention de Carthagène.

Dans le cadre du projet ACP-AMEs III, le programme SPAW travaille également à l'établissement d'un réseau écologique fonctionnel d'aires marines protégées (AMPs) répertoriées dans SPAW couvrant des habitats et des écosystèmes marins et associés interconnectés pour restaurer et maintenir la santé des océans. Les réseaux écologiques d'aires protégées offrent la possibilité d'intensifier les actions de conservation et renforcer la résilience entre les écosystèmes et les habitats interconnectés. Le développement d'un réseau écologique d'AMPs dans la Grande Région Caraïbe marque une étape importante vers la réalisation des objectifs de la Convention de Carthagène et du PNUE pour les Mers Régionales dans la Grande Région Caraïbe. En mi-2020, 35 sites étaient inscrits sur la liste SPAW aux Caraïbes. Les efforts visant à établir un réseau écologique peuvent conduire à l'inscription de sites supplémentaires pour atteindre les objectifs liés à la restauration ou au maintien des populations, communautés ou écosystèmes marins. L'évaluation initiale par un consultant de la faisabilité d'un réseau écologique a recommandé la création d'un réseau à partir de pôles ou de clusters sous-régionaux et la prise de mesures pour combler les lacunes en matière de données et d'informations. Le rapport note également le potentiel de synchronisation entre le réseau écologique et le réseau social

ou le réseau pour des professionnels, étant donné que le succès fonctionnel d'un réseau d'aires protégées dépend non seulement de la force de ses liens écologiques, mais aussi et surtout, de la solidité de ses relations humaines. Le rapport note également qu'il faudrait que le déploiement et le fonctionnement du réseau écologique soient soutenus par un mécanisme de communication efficace entre les gestionnaires d'aires protégées et le Secrétariat de la Convention de Cartagena (SCC)/ Programme SPAW.

1.2 Objectifs de la consultance

Ce plan de développement du réseau a été préparé dans le cadre d'une consultation de soutien technique au PNUE-PEC.

Les objectifs de la consultance étaient de :

1. déterminer l'efficacité du Réseau et Forum de Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM) et l'impact de ses activités jusqu'à présent en se basant sur l'évaluation entreprise en 2016 et présentée lors de la septième réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC 7).
2. fournir des recommandations et une stratégie claires et détaillées pour le développement d'un réseau d'aires protégées avec des professionnels capables de soutenir effectivement les objectifs et les activités du Programme SPAW.
3. proposer un ensemble d'options pour la considération du STAC 9, COP 11 pour la structure organisationnelle et le fonctionnement de CaMPAM résultant des recommandations ci-dessus.

Le plan de développement du réseau est préparé conformément aux objectifs 2 et 3 et est complété par une évaluation de l'impact et de l'efficacité de CaMPAM dans la réalisation de l'objectif 1. Voir Annexe 1 pour les termes de référence complets de la consultance.

1.3 Méthodologie

Les informations pour l'évaluation du CaMPAM et la préparation du plan de développement du réseau ont été recueillies entre le mi-août et décembre 2020. Les méthodes de collecte de données comprenaient :

- une revue documentaire : examen documentaire de la documentation fournie par le PNUE-PEC, les membres du groupe d'experts de CaMPAM et téléchargée sur Internet pour appuyer une évaluation de la performance ;
- des enquêtes auprès des parties prenantes administrées à six cohortes du cours régional de Formation de Formateurs (FdF), aux gestionnaires d'AMPs et au personnel d'agences responsables de la gestion d'aires protégées (APs), ainsi qu'aux membres de la liste de diffusion CaMPAM-L : cinquante-quatre réponses à l'enquête ont été analysées ;
- entretiens vidéo / vocaux semi-structurés avec de principaux informateurs et par courriel avec 34 membres des groupes de parties prenantes suivants : Groupe d'Experts du CaMPAM, ancienne équipe de direction de CaMPAM, anciens étudiants du cours de Formation de Formateurs (FdF) de CaMPAM, gestionnaires d'AMPs, personnel du PNUE-PEC et du SPAW-RAC, points focaux du Protocole SPAW et organisations partenaires. (Annexe 2) ;

- atelier des parties prenantes (du 4 décembre 2020) : atelier virtuel avec les parties prenantes pour présenter les résultats préliminaires et susciter des recommandations sur la voie à suivre pour le réseau CaMPAM. (Annexe 2).

2. Pourquoi un Plan de Développement de Réseau pour CaMPAM ?

CaMPAM se trouve à un tournant de ses 23 ans d'histoire où il doit consolider sa viabilité institutionnelle et financière et renforcer sa programmation pour produire un plus grand impact grâce à un cadre défini et axé sur les résultats. La récente évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM, effectué en complément de ce rapport, a révélé qu'il existe une demande pour un réseau de praticiens d'AMPs des Caraïbes axée sur les besoins des parties prenantes. Elle a également révélé que les professionnels d'AMPs des Caraïbes ont des besoins non satisfaits en matière de formation et de renforcement de capacités et qu'ils souhaitent un échange entre communautés et entre pairs. CaMPAM a contribué positivement au renforcement des capacités des professionnels d'AMPs, en particulier, à travers son cours phare régional de Formation de Formateurs. Cependant, CaMPAM doit maintenant augmenter l'échelle et la portée de son travail pour avoir un impact plus significatif.

La programmation de CaMPAM n'a pas répondu aux besoins prioritaires des parties prenantes et aux problèmes émergents. Les faiblesses institutionnelles ont freiné la croissance, et plusieurs de ces faiblesses sont systémiques. L'approche du réseau en matière de programmation et les lacunes de sa structure organisationnelle ont abouti à une modeste programmation et à son incapacité à impliquer adéquatement les professionnels des aires marines protégées dans la conception des programmes. La section 3.3 présente ces conclusions de manière plus détaillée. Le résumé exécutif du rapport complémentaire intitulé "*Assessment of the Impact and Effectiveness of the Caribbean Marine Protected Area Network and Forum*" (*Évaluation de l'impact et de l'efficacité du Réseau et Forum des Aires Marines Protégées des Caraïbes*) (CaMPAM) se trouve à l'Annexe 3.

Le plan de développement de réseau présente des options à prendre en considération par les membres et les parties prenantes du CaMPAM afin de combler les lacunes et les faiblesses institutionnelles du CaMPAM. Il ne présente pas d'options pour la conception et l'exécution des programmes, y compris la dotation en personnel. Cela serait prématuré de le faire et serait basé sur des informations incomplètes. Les parties prenantes doivent prendre des décisions sur la structure et l'objectif du réseau et définir une stratégie institutionnelle avant d'élaborer un programme de travail et avant de déterminer des systèmes de gestion. Un plan stratégique doit encadrer tout plan de suivi et d'évaluation élaboré pour le réseau.

3. CaMPAM en bref

3.1 Historique

CaMPAM a été créé pour échanger des informations et diffuser de meilleures pratiques parmi les professionnels d'AMPs afin de soutenir le mandat du Protocole SPAW de 1990 visant à renforcer les AMPs dans la région. Le Protocole SPAW est le traité de la Convention de Cartagène qui fournit un cadre juridique régional global pour la protection de la Mer des Caraïbes. CaMPAM vise à améliorer la gestion des AMPs par un partage structuré et cohérent d'informations, des formations, des échanges d'apprentissage et un soutien technique. Le travail du CaMPAM est réalisé dans le cadre des grands

domaines programmatiques (i) de formation, (ii) de communication et réseautage et (iii) d'assistance technique et financière.

CaMPAM a commencé comme une initiative de gestionnaires d'AMPs et d'organisations comme la US National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), le US Fish and Wildlife Service et le PNUE-PEC, les bénéficiaires visés étant les AMPs, les gestionnaires d'AMPs, les responsables des pêches et les institutions partenaires (Gardner, 2003 ; Gardner et Vanzella-Khoury, 2003). En 2004, des membres ont décidé de faire du réseau un forum régional réunissant des gestionnaires d'AMPs et de pêcheries ainsi que des scientifiques. Ils ont également décidé qu'il serait stratégique de forger des partenariats avec d'autres institutions comme le Gulf and Caribbean Fisheries Institute (GCFI), le National Marine Sanctuaries Program de la NOAA et The Nature Conservancy (CaMPAM, 2004 ; Bustamante et Vanzella-Khoury, 2011). La décision a été motivée par le besoin de revitalisation et la conviction que CaMPAM devrait jouer un rôle de premier plan en tant qu'outil de communication et de diffusion des meilleures pratiques pour soutenir le respect des engagements pris dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux (AMEs) (CaMPAM, 2004).

3.2 CaMPAM et le Programme SPAW

En raison du manque de personnel et de ressources, les activités du CaMPAM ont été "presque entièrement coordonnées et supervisées par le PNUE-PEC, avec une importante contribution du Gulf and Caribbean Fisheries Institute (GCFI), le soutien occasionnel [d'autres] agences et des contributions volontaires de particuliers". (Bustamante et Vanzella-Khoury, 2011 : 95.) CaMPAM fonctionne actuellement comme un programme géré du Programme SPAW. Ses activités sont intégrées dans les plans de travail biennaux du Programme SPAW dans le cadre du sous-programme 2.2 "*Renforcement des aires protégées dans la Grande Région Caraïbe*" (GRC). L'utilisation d'AMPs est une principale stratégie du Protocole SPAW. Les articles 4 à 9 du Protocole SPAW traitent de la conservation de la biodiversité par la protection et la gestion des zones de valeur spéciale ; et l'Article 6 reconnaît spécifiquement la nécessité d'une gestion efficace et de conditions d'appui et d'habilitation pour la faciliter, dont un cadre de gestionnaires et de personnel technique qualifiés.

Le PNUE-PEC n'a pas nommé de membre du personnel exclusivement dédié à l'administration du Réseau en raison du manque de ressources sécurisées. Par défaut, la responsabilité du CaMPAM a été confiée au responsable du Programme SPAW, qui, jusqu'en octobre 2019, était soutenu par un coordinateur dont la rémunération dépendait de la disponibilité des fonds du projet. Le Programme SPAW et le responsable du Programme SPAW ont historiquement pris la direction des ressources et de la collecte de fonds pour CaMPAM.

La relation et l'arrangement avec le Programme SPAW ont été déterminants pour la longévité du CaMPAM. Le Réseau n'aurait probablement pas survécu pendant 23 ans sans l'étroite association avec le PNUE-PEC et le fort sentiment d'appartenance du Programme SPAW. Lorsque CaMPAM a été créé pour la première fois, la supervision devait être assurée par un triumvirat d'institutions, y compris le PNUE-PEC, qui a accepté de fournir un appui technique au Réseau conformément aux objectifs du Protocole SPAW. En 2003, il ne restait plus que le PNUE-PEC parmi les institutions de soutien initiales, avec un soutien incorporé dans le Programme SPAW (Gardner, 2003). Dans le cadre du Programme SPAW, le Centre d'Activités Régionales pour le Protocole concernant les Aires et la Vie Sauvage Spécialement Protégées pour les Caraïbes (SPAW-RAC) a joué un rôle dans la mise en œuvre des activités du CaMPAM.

Cependant, il semble y avoir une ambiguïté de la part du PNUE quant à savoir qui dirige CaMPAM et fixe l'ordre du jour. Même s'il a dirigé la coordination et l'administration du CaMPAM et qu'il le reconnaît, le PNUE-PEC a déclaré que son soutien financier partiel au CaMPAM "... est principalement dû au fait que les membres du Réseau ont décidé de garder le Réseau aussi informel que possible et de le faire fonctionner par les gestionnaires eux-mêmes" (PNUE -CEP et CaMPAM, 2019 : 3).

3.3 Conclusions choisies de l'évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM

Il existe une demande pour un réseau professionnel axé sur les besoins des parties prenantes.

Les parties prenantes apprécient CaMPAM et voient la nécessité d'un réseau de praticiens (réseau social). Les parties prenantes ont exprimé le souhait que CaMPAM adopte une approche plus réactive et ascendante de la planification et de la programmation afin de mieux s'aligner sur les besoins de gestion d'AMPs sur le terrain. Ils voient également une opportunité pour CaMPAM de faciliter les collaborations qui soutiennent les actions sous-régionales et régionales améliorant la gestion d'AMPs.

Il existe un besoin non satisfait parmi les praticiens d'AMPs en matière de formation et de renforcement de capacités et un désir d'échange entre communautés et entre pairs.

Bien que l'évaluation récemment achevée du CaMPAM n'ait pas inclus une évaluation complète des besoins, il a révélé que, malgré l'existence d'autres programmes soutenant la gestion des AMPs et le renforcement des capacités, il existe des besoins non satisfaits en matière de renforcement de capacités. Les domaines identifiés comprennent la surveillance biophysique, écologique et sociale, le financement durable des AMPs et des services des écosystèmes marins, ainsi que les moyens de surmonter les obstacles à une gestion efficace, tels que les limitations des cadres législatifs et réglementaires. Les parties prenantes ont également confirmé l'intérêt de faire partie d'un réseau d'apprentissage et d'échange d'informations entre pairs, mais ont noté que l'échange n'est utile que s'il est bien encadré. Elles ont indiqué que les relations personnelles entre les professionnels d'AMPs peuvent être précieuses dans le cadre d'une réponse de la direction aux menaces partagées et aux ressources biologiques partagées.

Une échelle et une portée plus grandes sont nécessaires pour que CaMPAM ait plus d'impact.

L'examen du CaMPAM a également révélé que, bien que le Réseau contribue positivement au renforcement de capacités des professionnels d'AMPs de la Grande Région Caraïbe et qu'il soit programmatiquement aligné sur le Programme SPAW et, ainsi, sur les objectifs du Protocole SPAW, il doit étendre l'ampleur et la portée de ses travaux pour avoir un impact plus important sur l'efficacité de la gestion d'AMPs. Cette extension doit se refléter dans les domaines thématiques et techniques couverts, dans les types et le nombre d'activités entreprises, ainsi que dans la couverture géographique et institutionnelle des membres du Réseau.

Les faiblesses institutionnelles ont freiné la croissance.

L'examen a en outre révélé que les faiblesses systémiques et institutionnelles entravent la capacité du Réseau à mettre en œuvre un programme réactif et axé sur les parties prenantes. À moins que ces faiblesses systémiques ne soient corrigées, CaMPAM ne réalisera pas son potentiel en tant que réseau social de professionnels d'AMPs. Beaucoup de ces faiblesses ne sont pas nouvelles et ont été signalées dans des évaluations antérieures (voir, par exemple, Gardner, 2003 et Collado-Vides, 2016).

Les faiblesses à corriger sont les suivantes :

- l'absence de dispositifs de gouvernance et de mécanismes participatifs permettant aux membres de façonner le Réseau et de réfléchir collectivement aux performances et aux pratiques ;
- une ambiguïté dans la responsabilité de l'établissement de l'agenda, avec le Programme SPAW jouant un rôle important à cet égard mais faisant preuve d'un certain niveau de réticence, car il veut respecter l'intention que le Réseau soit géré par les gestionnaires/professionnels d'AMPs pour lesquels CaMPAM a été créé pour servir ;
- une adhésion amorphe et aucun engagement clair, régulier et ciblé des membres sur les affaires du Réseau. Les membres du CaMPAM ont été décrits comme une confédération peu structurée ;
- une approche de la programmation basée sur des projets au lieu d'une approche programmatique basée sur un cadre et une stratégie à long terme reflétant les priorités de gestion d'AMPs participatives, pour lesquelles les parties prenantes se sont appropriées.
- Un manque chronique de partenariats institutionnels durables.
- le manque chronique de ressources humaines et financières.

Plusieurs faiblesses institutionnelles sont systémiques.

La racine de plusieurs faiblesses institutionnelles remonte aux décisions prises lors de la création du CaMPAM en 1997. Les membres fondateurs ont exprimé le désir de garder informel le Réseau, mais il n'y a pas eu de discussion ou d'accord sur la signification du terme "informel". Au fil du temps, il est devenu évident qu'une structure organisée était nécessaire pour "atteindre, engager et soutenir [...] les membres" (Gardner, 2003 : 6). Ce besoin n'a fait que croître avec l'augmentation du nombre de membres et de leurs attentes, les changements dans le contexte opérationnel plus large de la gestion marine et côtière des AMPs, et les changements dans les besoins et les exigences des membres. L'absence d'une structure organisée s'est accompagnée de l'absence d'un cadre de programme stratégique et y a contribué.

La programmation statique n'a pas réussi à suivre le rythme des priorités des parties prenantes.

Dans la même foulée, tant l'ampleur que la portée de la programmation du CaMPAM sont insuffisantes pour répondre aux besoins actuels, la demande des parties prenantes reflétant un appétit pour des types de formations plus nombreux et plus variés ainsi qu'une programmation élargie pour soutenir le plaidoyer politique et le développement d'approches conjointes (multi-MPAs) sous-régionales ou régionales pour la gestion des espèces migratrices et la lutte contre les menaces transfrontalières. Le travail du CaMPAM a été intégré dans le Programme SPAW et il y a eu peu de variation dans ses plans de travail d'un cycle biennal à l'autre. Comme pour les faiblesses institutionnelles, les opportunités programmatiques, en particulier dans le domaine de la formation, ont été signalées dans de précédentes évaluations (voir, par exemple, Imbach 2007 et Collado-Vides, 2016).

3.4 Les arguments de vente de CaMPAM

La programmation du CaMPAM a des atouts et des résultats positifs sur lesquels il peut s'appuyer pour soutenir et gérer efficacement les AMPs aux Caraïbes pour améliorer les résultats écologiques.

- CaMPAM jouit d'une forte notoriété au sein de la communauté d'AMPs grâce à sa longévité et à la continuité de sa programmation.
- Le cours régional phare de FdF est pertinent dans le contexte du GRC, les anciens étudiants de FdF mettant en pratique les connaissances et les compétences acquises du cours et apportant des changements positifs dans leur situation professionnelle en fonction

de ce qu'ils ont appris. Le cours FdF a eu un effet multiplicateur, élargissant ainsi l'impact général du programme à d'autres. Les preuves suggèrent que les capacités renforcées grâce à la formation directe du CaMPAM sont restées dans le secteur de la gestion d'AMPs et dans la GRC.

- CaMPAM a réussi à soutenir l'établissement de relations et le réseautage à travers ses activités ou ses résultats. Cela a donné lieu à une collaboration et aux échanges entre les membres, y compris des projets bilatéraux et la fourniture de conseils techniques entre les juridictions. La FdF a joué un rôle déterminant en permettant aux professionnels d'AMPs de créer des liens avec leurs pairs et des experts tout au long de leur carrière.
- CaMPAM a utilisé stratégiquement de petites subventions pour permettre aux stagiaires d'appliquer les compétences et les connaissances acquises pendant la FdF dans leur situation locale.

Le mandat du CaMPAM à l'échelle des Caraïbes lui permet d'opérer et de tirer parti des expériences et des expertises de toutes les juridictions et groupes linguistiques.

- Actuellement, CaMPAM n'est pas la seule initiative aux Caraïbes qui rassemble ou sert les professionnels d'AMPs, mais conformément à son alignement sur le Programme SPAW, ses membres proviennent des États indépendants et des territoires dépendants des Caraïbes insulaires et des pays continentaux ayant des côtes et des îles caribéennes. Cela contraste avec d'autres initiatives dont la portée géographique est plus restreinte. Par exemple, MPAConnect dessert les AMPs des Caraïbes insulaires ; et the North American Marine Protected Areas Network (NAMPAN) opère au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Le Gulf of Mexico Marine Protected Area Network ou réseau d'aires marines protégées du Golfe du Mexique (RedGolfo) est limité à Cuba, au Mexique et aux États-Unis. La Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA), qui travaille avec des aires protégées marines et terrestres, est active uniquement dans six îles des Caraïbes néerlandaises.

En outre, il existe des programmes et des projets qui soutiennent la connectivité d'aires marines protégées, tels que le Caribbean Biological Corridor (Corridor biologique des Caraïbes) et le Réseau MAR du Mesoamerican Reef Fund (MAR Fund). Cependant, leurs zones géographiques sont aussi limitées à la GRC ; et bien qu'elles impliquent des interactions entre les professionnels d'AMPs et la formation, elles ne sont pas exclusivement axées sur le renforcement des capacités des praticiens de la gestion de la conservation marine. Il existe également des initiatives de soutien, comme le Biodiversity and Protected Areas Management Programme (programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées) (BIOPAMA), qui sont des entreprises pluriannuelles plutôt que des programmes permanents et institutionnalisés. Voir l'Annexe 4 pour plus d'informations sur chacune de ces initiatives qui soutiennent la gestion d'AMPs aux Caraïbes.

4. Renforcement du CaMPAM

4.1 Hypothèses

Quatre hypothèses sur le processus sous-tendent ce plan de développement de réseau.

1. *La prise de décision quant à l'avenir du CaMPAM incombera au public cible du Réseau – les professionnels d'AMPs des Caraïbes.* Conformément à l'appel à programme réactif et à la participation des parties prenantes à la prise de décision concernant le travail du CaMPAM, les professionnels d'AMPs doivent piloter la refonte du CaMPAM et s'approprier le CaMPAM remodelé. Les participants à la réunion des parties prenantes du 4 décembre 2020 ont spécifiquement appelé à un processus ouvert et participatif dans l'élaboration de la nouvelle structure du CaMPAM.
2. *Une prise de décision prématurée ou cooptée pourrait, au mieux, porter préjudice à un processus participatif ou, au pire, le délégitimer.* Le développement organisationnel est un processus itératif nécessitant plusieurs niveaux d'évaluation des options et de prise de décision. Les options et les recommandations décrites ci-dessous sont fournies comme point de départ d'une discussion entre les parties prenantes. Ces options devraient être partagées avec les parties prenantes pour qu'elles y contribuent, les affinent et prennent une décision finale afin garantir la légitimité et la validité du processus de restructuration du CaMPAM et de ses résultats.
3. *Les parties prenantes seront engagées dans un processus de consultation systématique transparent, accessible et soutenu par de claires communications.* Le plan de mise en œuvre fourni dans la Section 5 ci-dessous présente une feuille de route simple avec des mesures et des instruments qui faciliteront l'engagement significatif et efficace des parties prenantes.
4. *Le Programme SPAW pilotera le déploiement du plan de développement de réseau.* Bien que le résultat puisse entraîner un changement de relations entre le Programme SPAW et CaMPAM, il est convenable que le Programme SPAW continue à prendre l'initiative de catalyser l'amélioration du Réseau, dans le prolongement du rôle de coordination qu'il a joué jusqu'à présent.

4.2 Principes directeurs pour le développement du Réseau

Participation : engagement ouvert aux professionnels des aires marines protégées pour la fixation d'un agenda réactif répondant aux besoins sur le terrain.

Inclusivité : participation ouverte à tous les membres auto-identifiants du réseau et des processus consultatifs sollicitent intentionnellement un éventail de points de vue.

Légitimité : confiance habilitant de la part des principales parties prenantes et partenaires en faisant preuve de responsabilité grâce aux boucles de feedback solides et transparentes.

Valeur ajoutée : complétant ce que font d'autres organisations, créant des synergies et soutenant d'autres efforts.

Indépendance : libre de toute influence, ingérence ou contrainte indue, qu'elle soit politique, idéologique ou économique, qui pourrait coopter le réseau ou empêcher la prise d'une ligne de conduite consensuelle en cours.

Viabilité financière : l'ampleur des travaux et la structure doivent garantir que le réseau est en mesure d'obtenir un financement adéquat et que ses opérations sont efficaces.

4.3 But/ objectif

Les gestionnaires d'AMPs et le PNUE-PEC ont formé CaMPAM pour remédier aux limitations de capacité du personnel d'AMPs, particulièrement au niveau de la gestion, dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre du mandat du Protocole SPAW visant à renforcer les AMPs dans la région (Bustamante et al., 2014).

L'évaluation du CaMPAM a confirmé qu'un réseau de professionnels d'AMPs continue d'avoir un rôle à jouer pour ce qui est d'aborder des limitations de capacités, favoriser la collaboration et soutenir la communauté entre les praticiens.

Les parties prenantes ont également identifié la nécessité d'un plaidoyer¹ politique et de l'élaboration d'approches sous-régionales ou régionales communes (multi-AMPs) pour gérer les espèces migratrices et faire face aux menaces transfrontières. Les besoins de plaidoyer politique formulés au cours du processus d'évaluation comprenaient le renforcement des cadres politiques et le financement de la gestion d'AMPs.

Cela suppose :

- i. qu'un réseau de professionnels d'AMPs dont l'objectif principal est d'améliorer la capacité de gestion d'AMPs et d'accroître l'impact de la conservation côtière et marine par la formation, la communication et l'échange continue d'être pertinent ;
- ii. qu'il est possible d'élargir l'objectif qui comprend l'amélioration de l'environnement politique aux niveaux national et régional afin de soutenir une gestion efficace d'AMPs.

Recommandation : CaMPAM devrait élargir son objectif pour inclure le plaidoyer politique pour des conditions favorables et un soutien pour l'efficacité de la gestion d'AMPs tout en continuant à être un forum permettant aux praticiens d'AMPs des Caraïbes de partager leurs expériences et les meilleures pratiques à travers un partage structuré et cohérent d'informations, des formations, des échanges d'apprentissage ainsi qu'un appui technique.

4.4 Vision et mission

Actuellement, CaMPAM n'a pas d'énoncés de vision et de mission articulés et documentés.

Ces déclarations globales éclairent le cadre stratégique qui définit là où un groupe ou une organisation veut aller et façonne sa croissance. Il ne serait pas convenable que CaMPAM adopte des énoncés de vision et de mission en dehors d'un processus de planification stratégique et sans la participation et l'apport des parties prenantes. Le processus de planification stratégique devrait également conduire à l'articulation d'une théorie du changement pour le réseau. Les énoncés de vision et de mission ci-dessous reflètent les orientations appropriées pour CaMPAM. Ils sont toutefois présentés pour être

¹ Il est important de faire la distinction entre "plaidoyer" et "lobbying" (travaux de couloir). Le lobbying essaie d'influencer une législation spécifique alors que le plaidoyer se focalise à l'éducation sur une question/un problème spécifique.

utilisés comme point de départ de discussion avec les parties prenantes dans le contexte d'un processus participatif de planification stratégique.

Vision (Destination à long-terme, état final)	Texte proposé / Point de départ de la discussion avec les parties prenantes
	Des écosystèmes côtiers et marins sains, fonctionnels et résilients soutiennent les populations et les économies de la Grande Région Caraïbe.

Mission (Ce que fait le réseau, comment et pourquoi il le fait)	Texte propose / Point de départ de la discussion avec les parties prenantes
	Renforcer les AMPs de la Grande Région Caraïbe en développant des professionnels et des institutions efficaces par la formation, la communication, l'échange et le plaidoyer. Faire progresser la pratique de la gestion d'AMPs dans la Grande Région Caraïbe en offrant un forum aux praticiens pour qu'ils puissent partager leurs expériences et des informations, développer leurs compétences et leurs connaissances et promouvoir des politiques et des pratiques saines.

Recommandation : Les membres du Réseau/les parties prenantes devraient articuler la vision et la mission du CaMPAM dans le cadre d'un processus de planification stratégique.

4.5 Approche

L'évaluation a également révélé que, même si les produits et services de CaMPAM peuvent être pertinents, ils ne répondent pas systématiquement aux besoins des professionnels d'AMPs à un niveau élevé de satisfaction, à l'exception du cours FdF et des initiatives de petites subventions alignées qui appuient la mise en œuvre pratique sur terrain après la formation. Les lacunes relevées concernaient le contenu et l'étendue des activités plutôt que le type d'activités. Il y a, par exemple, des besoins de formation qui pourraient être satisfaits par le biais de cours à court terme et en ligne ou de visites d'études. Il y a des praticiens d'AMPs, comme le personnel d'application de la loi et les rangers/ gardes forestiers, qui ne sont pas servis par la formation de CaMPAM.

Pour que les activités de CaMPAM répondent mieux aux besoins des professionnels d'AMPs, le Réseau devrait avoir un moyen systématique d'identifier les besoins et les priorités. Le processus de développement du réseau donne à CaMPAM l'occasion d'établir une base de référence pour éclairer le plan stratégique, l'élaboration des programmes et le cadre de suivi et évaluation.

Un modèle logique simple pour CaMPAM construit dans le cadre de cette consultance se trouve à l'Annexe 5 ; il devrait être examiné et modifié dans le cadre du processus de planification stratégique.

4.6 Portée du Réseau

CaMPAM a été initialement mis en place sous l'égide du Programme SPAW afin de soutenir le mandat du Protocole SPAW de 1990 visant à renforcer les AMPs des Caraïbes, et le Programme a joué un rôle de premier plan dans la coordination et l'administration de CaMPAM. Conformément à cette relation et au rôle du Programme SPAW dans le financement et l'administration du Réseau, l'exécution du programme (par ex., la formation et les petites subventions) a été orientée vers les pays signataires du Protocole SPAW. Certaines parties prenantes ont commenté la nature restrictive de ce parti pris ; d'autres ont observé que l'alignement sur le Protocole SPAW a fait partie intégrante de la longévité de CaMPAM et a contribué à renforcer sa légitimité institutionnelle et son profil.

Cependant, les membres du CaMPAM ne sont pas limités aux praticiens basés dans les pays signataires du Protocole SPAW et proviennent de toute la zone de la Convention de Carthagène, c'est-à-dire du GRC. Dans le passé, des financements provenant de sources extérieures au Programme SPAW, par ex., BIOPAMA de l'UICN, ont facilité la participation de participants de pays non signataires de SPAW aux activités du CaMPAM. La participation à l'échelle des Caraïbes à travers les juridictions et les groupes linguistiques pourrait accroître la valeur ajoutée dans l'échange d'expertise et d'expériences. Un mandat plus large pour les Caraïbes distingue CaMPAM des autres réseaux d'AMPs de la région, comme il est souligné dans la Section 3.4. CaMPAM pourrait, à l'avenir, faire davantage pour capitaliser sur cet attribut au profit de ses membres et de la gestion d'AMPs dans toute la région. Conformément à une orientation délibérée et cultivée de la GRC, CaMPAM pourrait, par exemple, soutenir la traduction de documents, y compris la littérature grise, pour la diffuser à travers le Réseau. Il pourrait également faciliter la création de ponts entre les praticiens des îles dont la langue maternelle officielle est différente, mais des langues créoles mutuellement intelligibles (par exemple, le créole utilisé dans les îles françaises des Caraïbes est également compris et utilisé à Sainte-Lucie, en Dominique et à Grenade, bien que la langue maternelle de ces îles soit l'anglais).

Les avantages et les inconvénients du CaMPAM présentés dans le Tableau 1 sont : a) le soutien au Protocole SPAW uniquement, et b) le soutien au Protocole SPAW avec d'autres initiatives régionales et internationales complémentaires.

TABLEAU 1 : OPTIONS POUR LES PARAMETRES DU RESEAU

Options	Avantages	Inconvénients
Soutien exclusif au Protocole/ Programme SPAW	Lien programmatique avec le Programme SPAW et intégration au réseau écologique de SPAW, avec des possibilités de soutien financier et logistique et de réponse aux cibles et objectifs du Protocole SPAW et des AMEs internationaux. Mécanisme de communication entre les gestionnaires d'aires protégées et le Programme SPAW/SCC.	Réseau professionnel plus petit avec un nombre réduit de membres et des opportunités de fertilisation croisée Déplacement/ aliénéation des membres existants provenant de pays qui ne font pas parties du Protocole SPAW.

Options	Avantages	Inconvénients
Soutien au Protocole/ Programme SPAW et à d'autres initiatives régionales et internationales	<p>Adhésion des membres à l'échelle des Caraïbes pour l'échange d'expériences et d'expertise</p> <p>Un mécanisme de communication entre les gestionnaires d'aires protégées et le Programme SPAW/SCC et d'autres initiatives régionales et internationales (par ex., CLME+, Secrétariat du BIOPAMA/Programme SPAW</p> <p>Soutien à l'exécution des obligations et des objectifs de des AMEs des États parties pour une protection efficace des océans, soutenue par l'efficacité de la gestion d'AMPs</p> <p>Possibilité de créer des synergies programmatiques entre le protocole/Programme SPAW et d'autres initiatives régionales et internationales (par ex., (e.g., CLME+, BIOPAMA)</p> <p>Possibilité d'accéder aux fonds destinés à d'autres initiatives régionales et internationales</p>	Réduction des possibilités de soutien financier et logistique de la part du Programme SPAW.

Une association et un alignement étroits avec le Protocole SPAW n'excluent pas le soutien à la mise en œuvre d'autres initiatives régionales et internationales ayant des objectifs semblables ou complémentaires. La capacité de gestion efficace n'est pas spécifique à un AME et les bonnes pratiques transcendent toute initiative unique. En outre, le Protocole SPAW est conforme aux autres AMEs auxquels SPAW et les États parties à la Convention de Carthagène sont signataires. Citons par exemple ceux relatifs à la CDB, à la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées d'Extinction (CITES), à la Convention de Bonn sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (Convention de Bonn) et à la Convention relative aux Zones Humides d'Importance Internationale Particulièrement comme Habitats d'Oiseaux Aquatiques (Convention de Ramsar). Le Programme SPAW et CaMPAM ont collaboré au fil des ans avec d'autres initiatives régionales pour lesquelles CaMPAM a été un véhicule stratégique pour atteindre les professionnels d'AMPs. Par exemple, The Nature Conservancy/ Caribbean Challenge Initiative (Initiative Défi des Caraïbes) et le Biodiversity and Protected Areas Management Programme (BIOPAMA) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Recommandation : CaMPAM devrait maintenir la Grande Région Caraïbe comme zone géographique pour l'adhésion de ses membres et ses activités programmatiques, continuer à soutenir la mise en œuvre du Protocole SPAW et contribuer à d'autres AMEs et initiatives régionales et internationales ayant des objectifs semblables ou complémentaires.

Les efforts actuels pour construire un réseau écologique d'AMPs dans le cadre du Protocole SPAW représentent une opportunité pour CaMPAM et le Programme SPAW. CaMPAM peut développer des programmes communautaires de pratique liés au réseau écologique, ce qui contribuera à ancrer son travail et à en déterminer l'impact. Au fur et à mesure que le Programme SPAW développe le réseau écologique, CaMPAM peut soutenir les relations humaines nécessaires ainsi que les connexions écologiques pour le succès fonctionnel d'un réseau d'aires protégées.

Recommandation : Conformément à son soutien au Protocole SPAW, les activités du CaMPAM devraient soutenir le réseau écologique en cours d'élaboration dans le cadre du Programme SPAW. Cet élément de la programmation du CaMPAM devrait évoluer au fur et à mesure que le réseau écologique se développe.

4.7 Rôle et fonctions

Le rôle et les fonctions du CaMPAM devraient découler de son objectif. Six fonctions potentielles principales ont été dérivées de l'objectif élargi proposé (renforcement de capacités et plaidoyer) dans la Section 4.3:

1. Conseiller le SPAW/SCC et les autres agences pertinentes sur les questions liées aux AMPs dans la région ;
2. Plaider en faveur de la gestion d'AMPs aux niveaux régional et national ;
3. Diffuser les informations aux praticiens d'AMPs ;
4. Faciliter le partage de solutions techniques (produits de connaissances, visites d'échanges, réunions ;
5. Identifier et communiquer les besoins de renforcement de capacités, les priorités et la meilleure façon de répondre aux besoins (de formation, produits de connaissance, échanges, petites subventions, etc.)
6. Répondre aux besoins de renforcement des capacités et aux priorités des praticiens d'AMPs.

CaMPAM ne remplit pas formellement les fonctions 1 et 2 dans sa configuration actuelle. Toute activité de conseil ou de plaidoyer qui se produit provient de particuliers au sein du CaMPAM et ne reflète pas une position consensuelle du Réseau.

Le Tableau 2 énumère ces possibles fonctions principales, identifie ce qui est nécessaire pour chacune d'elles et les implications pour la structure du Réseau. Il indique également comment CaMPAM pourrait ajouter de la valeur dans l'accomplissement de chaque fonction et propose des approches alternatives pour mener à bien chaque fonction identifiée par le Réseau professionnel.

Recommandation : Les six fonctions de base proposées devraient être examinées par les parties prenantes dans le cadre d'un processus de consultation afin de déterminer celle que CaMPAM devrait assurer.

TABEAU 2 : FONCTIONS, EXIGENCES ET IMPLICATIONS DU RESEAU

Fonctions	Exigences	Implications pour la capacité du Réseau	Implications pour la structure	Approche alternative	Justification pour CaMPAM
1. Conseiller le SPAW/SCC et les autres agences pertinentes sur les questions liées aux AMPs dans la région	Engagement pris par le SPAW/SCC et d'autres agences à demander et recevoir des conseils Mécanisme au sein du SPAW/SCC pour solliciter et recevoir des conseils	Capacité à solliciter des opinions des membres et à développer des positions communes	Besoin d'un forum, d'un mécanisme et d'un processus représentatif pour l'engagement des membres dans la formulation des politiques et des positions	Le Programme SPAW doit mettre en place un comité consultatif sur les AMPs avec une représentation tournante des États parties au Protocole SPAW	Veiller à ce que le Programme SPAW réponde de manière optimale aux besoins et aux priorités des AMPs, en donnant aux praticiens d'AMPs une voix officielle au sein du programme
2. Plaider en faveur de la gestion d'AMPs aux niveaux régional et national	Mécanisme permettant d'identifier les problèmes et les besoins politiques communs	Légitimité pour diriger et/ ou soutenir le travail de plaidoyer Capacité à développer des positions crédibles et communes	Préférence pour l'adhésion individuelle Nécessité d'un organe de coordination, mais pas nécessairement permanent, qui peut être en rotation entre les membres	Aucune alternative	La fonction de plaidoyer est mieux remplie par un réseau légitime parlant au nom de toute la communauté d'AMPs
3. Diffuser des informations aux praticiens d'AMPs	Base de données à jour, accès aux informations et matériels pertinents et engagement à partager des informations entre les membres	Capacité à communiquer avec tous les membres Point focal pour recevoir et partager les informations et les matériels entre les AMPs		Le Programme SPAW maintient la base de données et assume la responsabilité de la diffusion et de la facilitation des informations	Les praticiens d'AMPs sont directement impliqués dans l'identification et la sélection des informations et des matériels partagés
4. Faciliter le partage de solutions techniques	Plateforme permettant la communication entre les membres	Engagement à échanger et à collaborer entre les membres		Programme SPAW/CAR-SPAW pour diriger et intégrer dans la programmation	Les praticiens d'AMPs créent une communauté de pratique indépendante qui offre l'accès

Fonctions	Exigences	Implications pour la capacité du Réseau	Implications pour la structure	Approche alternative	Justification pour CaMPAM
					<p>à un large éventail d'expertise pour aider à relever les défis techniques et alimenter l'amélioration continue de la gestion d'AMPs</p> <p>Les praticiens d'AMPs bénéficient d'une résolution rapide des problèmes et d'une coopération dans de multiples domaines.</p>
5. Identifier et communiquer les besoins de renforcement de capacités, les priorités et la meilleure façon de répondre aux besoins (de formation, produits de connaissance, échanges, petites subventions, etc...)	<p>Évaluation des besoins en formations, avec des mises-à-jour périodiques et des suivis continus</p> <p>Connaissance des possibilités d'échanges</p>	Nécessité d'une capacité centrale pour mener des évaluations	<p>Nécessité d'un Secrétariat ayant une capacité opérationnelle et un financement adéquat</p> <p>Nécessité d'un forum et d'un mécanisme pour l'engagement des membres</p>	<p>Le Programme SPAW doit établir un organe consultatif ou confier cette fonction (par ex., à MPACconnect ou à un consultant)</p> <p>Le CAR-SPAW doit l'intégrer dans son programme de travail</p>	Les praticiens d'AMPs sont les premiers à répondre à leurs besoins en matière de renforcement de capacités

6. Répondre aux besoins de renforcement des capacités et aux	Évaluation des besoins en formations de base, avec des mises à jour	Nécessité d'une capacité centrale pour coordonner les solutions/réponses	Nécessité d'un Secrétariat ayant une capacité	Le Programme SPAW doit intégrer dans la programmation ou confier cette fonction	
--	---	--	---	---	--

priorités des praticiens d'AMPs	périodiques et un suivi continu	données en matière de renforcement de capacités (formation, produits de connaissances, échanges, petites subventions, etc.)	opérationnelle et un financement adéquat	(par ex., à CERMES, INVERMAR ou à une autre institution de formation) Le CAR-SPAW doit l'intégrer dans son programme de travail	
---------------------------------	---------------------------------	---	--	--	--

4.8 Concept institutionnel

CaMPAM a été créé sans aucun statut légal officiel ni enregistrement dans une aucune juridiction, et il a conservé ce statut. L'absence de personnalité morale peut limiter les activités officielles que le Réseau peut mener, y compris l'accès et l'acceptation directe de subventions, la conclusion de certains contrats et la tenue de comptes bancaires. Jusqu'à présent, CaMPAM a surmonté cette limitation en concluant des accords fiduciaires avec d'autres organisations, par ex., GCFI et CAR-SPAW.

Quatre options de concept institutionnel sont présentées dans le Tableau 3, avec les avantages et les inconvénients de chacune. L'hypothèse de départ est que le Réseau a besoin d'une capacité de coordination dirigeante, quelle que soit l'option de concept institutionnel choisi.

TABLEAU 3 : OPTIONS POUR LE CONCEPT INSTITUTIONNEL

Options pour le concept institutionnel	Avantages	Inconvénients	Commentaires
Réseau indépendant et informel de professionnels d'AMPs qui soutient SPAW et d'autres AMEs hébergés par une organisation existante	Autonomie Établissement indépendant de l'agenda Potentiel de synergies et d'économie d'échelle pour les coûts programmatiques et opérationnels Réduction des frais généraux de fonctionnement	Impossibilité de conclure des accords officiels ni recevoir directement des fonds La personnalité et la visibilité peuvent être éclipsées par l'organisation hôte	Toute organisation nationale, régionale ou internationale légalement enregistrée pourrait servir d'hôte, y compris UCR/CAR ou CAR-SPAW
Organisation indépendante	Autonomie Établissement indépendant de l'agenda Permet la gestion de son propre personnel et de son budget Peut conclure des accords officiels, y compris pour le financement (personne morale)	Nécessite un statut juridique et des statuts officiels, avec enregistrement sous une juridiction donnée Les lois et procédures de la juridiction où l'organisation est enregistrée peuvent influencer et limiter ses opérations Responsable de tous les coûts des programmes et de fonctionnement	Cette option exigerait un processus plus long pour parvenir à un réseau fonctionnel, par ex., pour choisir la juridiction pour l'enregistrement, rédiger la constitution et se conformer à d'autres exigences
Réseau officiellement intégré dans la Structure du Protocole SPAW	Bénéficie de la légitimité/crédibilité de la SCC/SPAW Responsabilité financière et administrative assumée formellement et sans	L'autonomie peut être compromise Peut être perçu comme inter-gouvernemental	Cette option n'empêcherait pas l'évolution vers une autre option de concept à un stade ultérieur

Options pour le concept institutionnel	Avantages	Inconvénients	Commentaires
	<p>équivoque par le programme SCC/SPAW</p> <p>Engagement formel du gouvernement</p>	<p>Peut être soumis à la bureaucratie et à la politisation</p>	
Collaboration multi-institutionnelle	<p>Accès à l'étendue de connaissances et d'expériences des partenaires</p> <p>La mise en commun des ressources pourrait permettre de mobiliser des fonds plus importants que ceux disponibles via une seule entité</p> <p>Responsabilité administrative et financière partagée</p>	<p>Des partenaires peuvent avoir des agendas concurrents</p> <p>Les agendas des partenaires institutionnels peuvent prendre l'emporter sur les priorités des professionnels d'AMPs</p>	<p>Cela nécessiterait un document constitutif, tel qu'un Code de Conduite ou un Protocole d'Accord entre les institutions</p>

Recommandation : Les parties prenantes devraient envisager des options de concept institutionnel dans le cadre d'un processus consultatif.

4.9 Structure et gouvernance

Les règles de gouvernance n'ont pas été énoncées pour CaMPAM, et il n'existe aucun processus décisionnel officiel qui encourage les membres à contribuer à la formation du Réseau. De même, il n'existe aucun mécanisme permettant aux membres de réfléchir collectivement à la performance et à la pratique du CaMPAM et d'apporter des ajustements en conséquence. En outre, il n'existe aucun système qui favorise les relations internes entre les membres et les parties prenantes à l'appui des opérations du Réseau, tels que des comités ou des groupes de travail.

Deux comités créés pour gérer et guider le Réseau, l'équipe de direction du CaMPAM et CaMPAM Leadership and Resource Team (l'Équipe de Leadership et de Ressources) (CLRT) du CaMPAM, ont disparu au fil du temps. Une évaluation du CaMPAM en 2016 a recommandé de remanier l'équipe de direction et de mettre en place un comité consultatif. Un groupe d'experts a été créé en 2017 en tant qu'organe consultatif ad hoc ; toutefois, sa fonction consultative est étroitement conceptualisée.

Malgré le désir des membres de garder le Réseau informel, une structure plus organisée est nécessaire pour mieux atteindre, engager et soutenir les membres. Alors que la gestion des groupes et des comités peut prendre beaucoup de temps, un engagement envers des processus participatifs et de l'établissement de l'ordre du jour par les membres exige des mécanismes de soutien. La structure de gouvernance assure le lien entre les membres et l'action.

Il serait prématuré et préjudiciable de suggérer une structure et des mécanismes de gouvernance spécifiques pour CaMPAM avant de déterminer la portée des fonctions du Réseau et le concept institutionnel ; cependant, il devrait y avoir une structure de gouvernance en place permettant

aux membres de peser sur la fonction et la performance du Réseau et donnant au sous-ensemble de membres la responsabilité de diriger le Réseau. Une structure plus organisée devrait comprendre, au minimum, les éléments suivants :

- *Un organe de supervision central (par ex., un Conseil d'Administration) avec des membres tournants pour fournir des conseils et diriger le Réseau, comprenant un sous-ensemble de membres.* Il serait important que les membres de cet organe soient géographiquement et linguistiquement représentatifs du Réseau. Les membres pourraient être élus ou sélectionnés par tirage au sort sans la formalité des élections et du vote.
- *Un mécanisme pour l'engagement actif des membres dans les discussions sur le fonctionnement et les performances du Réseau.* Cela pourrait prendre la forme d'une réunion ou d'un congrès virtuel ou physique des membres. Ce forum devrait être convoqué avec une périodicité déterminée, par ex., annuellement ou tous les deux ans, etc. Une réunion physique pourrait avoir lieu dans les coulisses d'une autre réunion régionale, telle que la Conférence Annuelle du GCFI, ou être organisée en tant qu'événement spécifique.
- *Un forum (en ligne) permettant aux membres d'explorer des domaines de travail et de stimuler la discussion.* Il s'agit d'un forum interactif en ligne ou d'une plateforme de communauté sociale qui prend en charge les discussions en fil de discussion, dispose d'un mélange d'espaces publics et privés (réservés aux membres) et de fonctionnalité intégrée de liste de diffusion. La gestion et l'engagement de la communauté seraient une fonction spécifique d'un secrétariat/unité de gestion du réseau. Le forum serait également un espace pour l'engagement des membres sur les opérations et le fonctionnement du Réseau.
- *Le secrétariat ou l'unité de gestion du Réseau se chargera de l'administration du Réseau et de la mise en œuvre des activités.*

La structure de gouvernance pourrait aussi inclure :

- *Des groupements de membres ou des plateformes (hubs) nationales ou sous-régionales.* Des plateformes nationales pourraient désigner des représentants pour siéger au Conseil.)
- *Des comités techniques permanents pour conseiller et soutenir le Conseil sur des aspects spécifiques du Réseau, par ex., la communication, la collecte de fonds.*
- *Des groupes de travail thématiques pour soutenir l'exécution du programme.*

La Figure 1 montre ce qu'une telle structure pourrait ressembler.

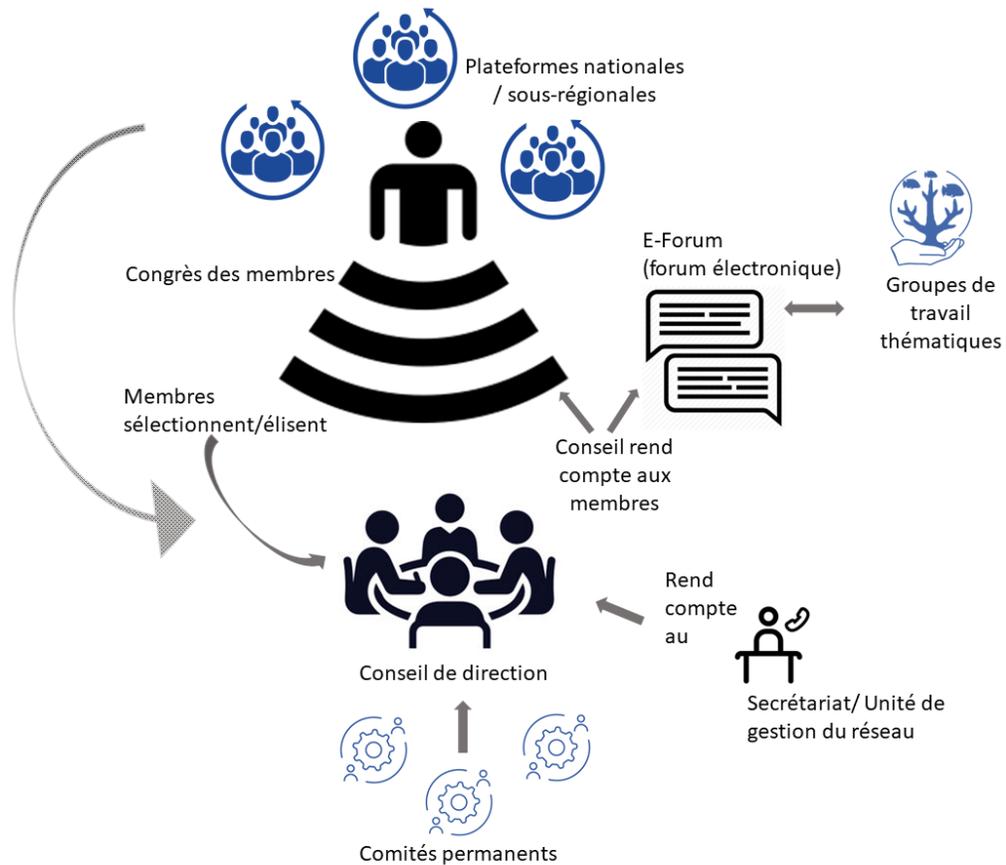


FIGURE 1 : STRUCTURE POUR LA GOUVERNANCE POTENTIELLE DE CaMPAM

Recommandation : Les modalités de structure et de gouvernance devraient être déterminées dans le cadre d'un processus des parties prenantes et devraient découler des fonctions et de la conception institutionnelle du réseau, en tenant compte du principe directeur de la Section 4.2. Les dispositifs de gouvernance devraient être documentés et étayés par des procédures définies.

4.10 Adhésion des membres

CaMPAM a toujours adopté une approche inclusive de l'adhésion, mais les critères d'adhésion n'ont pas été codifiés. De même, les droits, les rôles et les responsabilités des membres n'ont pas été définis, pas plus que les avantages de l'adhésion. L'adhésion est individuelle et les membres sont considérés comme "des membres récipiendaires à la liste de diffusion CaMPAM-L, des participants aux forums, aux activités de formation, aux projets et aux échanges" (CaMPAM, 2016). En vertu d'être sur la liste de diffusion ou de la participation à une activité du CaMPAM, on est considéré comme un membre du CaMPAM. Il n'y a ni frais d'adhésion ni cotisation.

En 2003, CaMPAM comptait 143 membres identifiables (Gardner, 2003). En 2020, 864 étaient sur la liste de diffusion CaMPAM-L, mais toutes ces personnes sur CaMPAM-L et les participants aux activités

du CaMPAM ne se considèrent pas comme des membres du Réseau. En raison de l'augmentation des membres à la liste de diffusion, et en l'absence d'une définition formelle des membres, les membres du CaMPAM sont éparpillés et amorphes.

Il semble y avoir un soutien pour conserver l'ouverture qui a caractérisé CaMPAM depuis le début². Cependant, CaMPAM ne peut pas répondre aux membres sans avoir un moyen d'engager des membres ou des groupements de membres identifiables, même dans le contexte d'une vague et inclusive définition des membres.

Recommandation : Faire de l'adhésion au CaMPAM un choix délibéré et le résultat d'une action intentionnelle, c'est-à-dire l'inscription ou la signature en tant que membre, que ce soit au niveau institutionnel ou individuel. Il faudrait inviter les membres actuels de la liste de diffusion CaMPAM-L à s'inscrire en tant que membres dans l'une des deux catégories ci-dessus. Les membres qui souhaitent simplement continuer à recevoir des informations de la part de la communauté, mais qui ne souhaitent pas avoir leur mot à dire dans le fonctionnement du Réseau devraient être autorisés à s'inscrire en tant que "membres" pouvant continuer à recevoir les courriels de groupe.

Adhésion individuelle vs institutionnelle

CaMPAM a la possibilité de faire évoluer son modèle d'adhésion de l'individuel vers l'institutionnel ou de développer un mélange des deux ; ceci devrait être soumis aux parties prenantes pour considération. Les membres institutionnels se heurteraient aux contraintes qui diffèreraient de celles des membres individuels pour parvenir aux positions consensuelles, en particulier pour le plaidoyer. L'existence de deux types de membres ayant un statut égal pourrait changer la nature du Réseau. Les partenaires institutionnels ont été importants pour CaMPAM dans le passé et continueront probablement de l'être.

Recommandation : CaMPAM devrait continuer à être un réseau d'individus mais devrait formellement intégrer des institutions en tant qu'observateurs ou partenaires d'appui. Les partenaires institutionnels n'auraient pas le droit de prendre part à la prise de décision mais pourraient jouer des rôles de soutien technique. Les partenaires institutionnels pourraient inclure les AMPs, les agences gouvernementales, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités ou les organisations régionales ou internationales directement impliquées dans la gestion d'AMPs ou travaillant sur des thèmes connexes.

Le Tableau 4 décrit les catégories et les critères d'adhésion possibles et leur rôle dans la gouvernance.

TABLEAU 4 : CRITERES D'ADHESION DES MEMBRES

Type d'adhésion des membres	Critères	Rôle dans la gouvernance
<p>Complète (individuel) Principales parties prenantes et public.</p>	<p>Professionnels d'AMPs travaillant dans des AMPs des Caraïbes, légalement déclarées en tant que gestionnaires d'AMPs,</p>	<p>Des représentants de l'organe central de surveillance doivent être choisis parmi les membres à part entière.</p>

² Se référer aux Sections 6.4 et 10.1 du rapport complémentaire intitulé : "Assessment of the Impact and Effectiveness of the Caribbean Marine Protected Area Network and Forum" (Évaluation de l'impact et de l'efficacité du Réseau et Forum d'Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM) (PNUE-PEC, 2021) pour de plus amples informations concernant l'adhésion des membres.

Type d'adhésion des membres	Critères	Rôle dans la gouvernance
	personnel scientifique ou technique, gardes forestiers/ personnel d'application de la loi et chercheurs.	Admissibles à participer aux comités techniques permanents et aux groupes de travail thématiques
Associé (individuel) Parties prenantes secondaires et public	Les personnes travaillant indépendamment ou avec des organisations de la société civile, des instituts de recherche, des agences gouvernementales, des organisations régionales ou internationales et qui ne sont pas directement impliquées dans la gestion d'AMPs mais : a) travaillent sur des thèmes connexes (par ex., conservation de la biodiversité, gestion d'APs, moyens de subsistance durables dans la zone côtière, etc...); b) soutiennent les objectifs du CaMPAM ; et c) s'engagent à fournir un soutien technique ou autre au Réseau.	Admissibles à participer aux comités techniques permanents et aux groupes de travail thématiques
Partenaires d'appui (Organisationnel) Organisations d'appui partenaires	Les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités, organismes gouvernementaux ou les organisations régionales ou internationales directement impliquées dans la gestion d'AMPs ou qui travaillent sur les thèmes connexes (par ex., conservation de la biodiversité, gestion d'APs, moyens de subsistance dans la zone côtière, etc...); et a) soutiennent les objectifs du CaMPAM; et b) s'engagent à fournir un soutien technique ou autre au Réseau.	Observateurs du Congrès des membres ; aucun rôle décisionnel Les représentants d'organisations partenaires éligibles pour servir de conseillers techniques.

4.11 Durabilité / Pérennisation financière

Quelle que soit l'option choisie pour le concept institutionnel (Tableau 3), CaMPAM devra obtenir un financement pour couvrir ses coûts de fonctionnement et ses activités. Pour que sa programmation soit efficace, CaMPAM aura besoin d'une programmation pluriannuelle continue afin d'assurer une continuité programmatique. Comme nous l'avons vu dans la Section 3.2, le Programme SPAW

et le responsable du Programme SPAW ont toujours pris l'initiative des ressources du CaMPAM et de la collecte de fonds pour le Réseau jusqu'à présent. Si le Réseau doit avoir une programmation soutenue et plus ambitieuse à l'avenir, il faudra un financement à un niveau plus élevé et plus constant que par le passé. Pour CaMPAM, la durabilité financière serait la capacité de maintenir ou d'étendre ses programmes et ses activités sur le long terme tout en ayant une résilience aux chocs économiques occasionnels dans le court terme (par ex., perte à court terme des fonds du programme, variabilité mensuelle des dons).

Recommandation : CaMPAM devrait intégrer la responsabilité de la collecte de fonds dans les opérations du Réseau, la collecte de fonds faisant partie de la description de poste du coordonnateur (avec le soutien du conseil d'administration / conseil de direction).

Le financement de base durable est un défi pour de nombreux réseaux. Les bailleurs trouvent moins attrayantes de couvrir les coûts fonctionnement de base et de soutenir les activités de réseautage que le financement d'actions et de projets de conservation sur terrain. C'est l'un des défis auxquels a été confrontée l'initiative Caribbean Marine Research and Conservation (CariMar) dans ses efforts pour lever des fonds pour RedGolfo (F Bretos Trelles et K Thompson, 2020, communication personnelle, 3 décembre).

Une fois que les parties prenantes auront déterminé la portée, les fonctions et les activités souhaitées du Réseau, il sera important pour CaMPAM d'établir un budget de fonctionnement de base qui reflète les opérations du Réseau aux niveaux de base et idéaux d'activités. Au minimum, on s'attend à ce que CaMPAM ait besoin de ressources pour ceux qui suivent :

- | | | |
|--|---|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"> i. Personnel/ salaires (secrétariat/ personnel de l'unité de gestion du réseau) ii. Administration de réseau <ul style="list-style-type: none"> a. Abonnements (plateformes de communication) b. Frais de bureau (location, si l'espace n'est pas donné), équipement c. Traduction / interprétariat iii. Coûts de fonctionnement des programmes. | } | Coûts de base |
|--|---|---------------|

Les lignes directrices de la stratégie de CaMPAM vers la durabilité financière sont :

- d'élargir le pool de ressources du Réseau (base de financement diversifiée pour soutenir la résilience organisationnelle) ;
- d'obtenir des engagements à long terme de la part des bailleurs ;
- de favoriser les relations avec les bailleurs et leur communiquer la valeur de leur investissement ;
- de maintenir un budget "léger" de base en faveur d'un budget programmatique plus robuste ;
- d'obtenir des fonds non affectés pour le Réseau.

Le financement du CaMPAM provenait traditionnellement d'organismes binationaux et multilatéraux ou d'initiatives régionales et mondiales telles que l'Initiative Défi des Caraïbes et le programme BIOPAMA. CaMPAM devrait explorer d'autres sources de financement dans le cadre d'une stratégie de diversification de ses sources de financement, notamment :

- *Le soutien en nature* de la part des membres pour les coûts de fonctionnement et programmatiques (par ex., l'hébergement du secrétariat/de l'unité de gestion de réseau).

- *Le soutien du secteur privé* : Le soutien des entreprises par le biais de fondations du secteur privé ou de programmes de responsabilité sociale des entreprises fait partie de la combinaison de financement de la conservation dans la GRC. CaMPAM est en mesure d'offrir à un sponsor corporatif la possibilité d'étendre le soutien financier à l'échelle régionale et devrait explorer la faisabilité d'un tel soutien. Les pièges et le risque d'atteinte à la réputation que le mécénat d'entreprise pourrait entraîner devront être pris en considération et équilibré avec les avantages potentiels, y compris la possibilité d'améliorer ou d'influencer les pratiques des entreprises opérant directement dans la zone côtière.
- *Autofinancement* : Dans le cadre de ses consultations avec les parties prenantes, CaMPAM devrait également explorer quels mécanismes d'autofinancement pourraient être mis à la disposition du Réseau, que ce soit par le biais des cotisations des membres individuels ou des contributions des partenaires d'appui organisationnels.

- **Recommandation** : Entreprendre une étude de faisabilité pour le financement du secteur privé afin d'éclairer une stratégie de collecte de fonds développée dans le cadre du processus de planification stratégique.

CaMPAM devrait également explorer comment il peut profiter de l'avantage comparatif des membres vis-à-vis des fonds dont les critères d'éligibilité sont liés à la "nationalité" de l'organisation requérante. Par exemple, les partenaires d'AMPs dans les territoires français pourraient aider à mobiliser des fonds auprès de sources européennes telles que Interreg (<https://www.interreg-caraibes.fr/>) ou de l'Agence Française de Développement. Les partenaires des territoires créolophones pourraient se réunir sous l'égide du CaMPAM pour accéder aux fonds par le biais de Karayib Klima (<http://www.karayibklima.unite-caribbean.com/en/>). Une telle approche aurait l'avantage supplémentaire de partager la responsabilité de la collecte de fonds entre les membres et d'aider à positionner CaMPAM comme un véhicule pour de projets régionaux initiés par les membres.

5. Plan de mise en œuvre

5.1 Composantes

Il est prévu que le processus de développement de réseau du CaMPAM comportera six composantes avec des actions de soutien.

Composante	Activités	Commentaires/ Hypothèses
1. Développer l'appropriation par les parties prenantes du processus de développement de réseau et de ses résultats	Développer les termes de référence d'un groupe de référence des parties prenantes (GRPP) pour soutenir et guider le processus de développement de réseau, notamment en donnant des conseils sur les stratégies d'engagement des parties prenantes à différents niveaux et en contribuant	La composition du groupe de référence devrait refléter la diversité géographique et linguistique des membres du CaMPAM. Conformément au principe directeur d'inclusivité, le Programme SPAW/SCC devrait cibler des particuliers pour faire partie du GRPP

Composante	Activités	Commentaires/ Hypothèses
	<p>aux documents et en donnant des commentaires sur les documents.</p> <p>Convoquer le groupe de référence des parties prenantes (GRPP).</p> <p>Élaborer un cadre et des procédures de consultation globaux, avec la participation du GRPP (en tenant compte des potentiels réseaux et groupes nationaux et sous-régionaux existants qui pourraient alimenter le processus).</p> <p>Développer un plan de communication et d'engagement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) éclairer les parties prenantes sur le processus de développement du réseau ; b) mobiliser la participation au processus de développement du réseau ; et c) communiquer les résultats. 	<p>et lancer un appel ouvert aux volontaires.</p> <p>La durée de vie et l'objectif du GRPP doivent être liés au processus de développement du réseau (2 ans).</p> <p>Le cadre de consultation et le plan de communication doivent refléter les différents niveaux d'engagement des parties prenantes.</p>
<p>2. Développer et finaliser l'architecture institutionnelle et le cadre de gouvernance</p>	<p>Consultations virtuelles, enquêtes en ligne et groupes de discussion pour développer et approuver : l'objectif, l'approche, la portée, le rôle, le concept institutionnel, la structure et la gouvernance ainsi que les membres du Réseau.</p> <p>Synthèse et analyse des contributions des parties prenantes et élaboration du document sur l'architecture institutionnelle et le cadre de gouvernance.</p>	<p>Cette composante sera dirigée par un spécialiste de développement organisationnel, avec le soutien et la participation active du GRPP.</p> <p>Cadre de consultation élaboré dans le cadre de la composante 1 pour guider le processus d'engagement des parties prenantes.</p> <p>Les options à considérer présentées dans ce rapport serviront de base aux discussions.</p>
<p>3. Rassembler des données de référence pour éclairer la planification stratégique ainsi que le cadre de suivi et évaluation</p>	<p>Enquête exhaustive sur l'évaluation des besoins en capacités à l'aide de l'outil CaMPAM/ MPACConnect développé en 2011.</p>	<p>Les résultats de l'enquête alimenteront le processus de planification stratégique et façonneront le programme de renforcement des capacités du CaMPAM. Ils feront également partie de la base de référence du Réseau pour</p>

Composante	Activités	Commentaires/ Hypothèses
	<p>Analyse des évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées (EGAP) d'AMPs de la région.</p>	<p>le suivi et l'évaluation et pourraient être entrepris comme une activité conjointe de MPAConnect.</p> <p>Les résultats de l'évaluation de l'EGAP contribueront au programme de renforcement des capacités et feront partie de la base de référence du CaMPAM. Là où les pays (Protocole SPAW) ont des évaluations de l'EGAP datant de plus de trois ans. Le Programme SPAW devrait envisager de soutenir de nouvelles évaluations. Envisager d'étendre la courtoisie à tous les pays de la Convention de Carthagène ou identifier un partenaire pour le faire. Les données de référence seront toujours utiles au-delà du processus CaMPAM.</p> <p>Cette activité nécessitera probablement la contribution d'un consultant externe.</p>
<p>4. Élaborer un plan stratégique (sur cinq ans), y compris un cadre de suivi et d'évaluation et une stratégie de collecte de fonds</p>	<p>Des consultations virtuelles, enquêtes en ligne et groupes de discussion pour élaborer et approuver tous les éléments du plan stratégique (vision, mission, valeurs, théorie de changement, objectifs stratégiques, etc...)</p> <p>Étude de faisabilité du mécénat d'entreprise afin d'identifier les possibilités de mécénat d'entreprise.</p> <p>Synthèse et analyse des contributions des parties prenantes et élaboration du document sur l'architecture institutionnelle et le cadre de gouvernance.</p>	<p>Composante à diriger par un expert en planification stratégique, avec le soutien et la participation active du GRPP.</p> <p>Cadre de consultation élaboré dans le cadre de la composante 1 pour guider le processus d'engagement des parties prenantes.</p> <p>L'engagement des parties prenantes sur la planification stratégique doit être distinct et discret de l'architecture d'engagement institutionnel et du cadre de gouvernance.</p>

Composante	Activités	Commentaires/ Hypothèses
	Préparation du plan de travail pour la première période de programmation.	
5. Création et lancement d'un forum virtuel/ plateforme communautaire	<p>Identification des solutions de plateforme communautaire, y compris les options 'open-source'</p> <p>Piloter et affiner les solutions</p>	<p>Cette composante doit être dirigée par un consultant en informatique.</p> <p>La fonctionnalité et la conception de la plateforme doivent être conçues par l'architecture du réseau et la structure de gouvernance</p>
6. Lancement du "nouveau" CaMPAM	<p>Lancement / événement de présentation ou série d'événements (ciblant des partenaires, membres, bailleurs potentiels et collaborateurs)</p> <p>Mobilisation /campagne des membres</p>	<p>Supposer des événements virtuels et des communications écrites directes</p> <p>Campagne de recrutement pour encourager de nouveaux membres à s'inscrire et les anciens membres à adhérer de nouveau au Réseau.</p>

6.2 Ressources nécessaires

Les ressources nécessaires pour soutenir ce processus sont estimées comme suit :

Description/ Activité	Description	Coût estimé
Coordonnateur (temps partiel 50% à \$20.000 par an x 2 ans)	Coordonnateur à temps partiel / administrateur de projet pour soutenir le déploiement, sous la direction du Programme SPAW	\$ 40.000
Consultant en développement organisationnel (niveau d'effort supposé = 25 jours à \$500 par jour)	Expert en développement organisationnel pour développer le cadre organisationnel, avec le soutien du groupe de référence des parties prenantes.	\$ 12.500
Consultant en planification stratégique (niveau d'effort supposé = 25 jours à \$500 par jour)	Expert en planification stratégique pour développer un plan stratégique, avec le soutien du groupe de référence des parties prenantes	\$ 12.500
Consultant en étude de faisabilité de mécénat d'entreprise (niveau d'effort supposé = 20 jours à \$500 par jour)	Expert en collecte de fonds pour réaliser une étude de faisabilité afin d'identifier les possibilités de mécénat d'entreprise pour CaMPAM.	\$ 10.000
Consultant en informatique (niveau d'effort supposé = 15 jours à \$500 par jour)	Expert pour identifier et mettre en œuvre une solution de plateforme communautaire en ligne.	\$ 7.500

Description/ Activité	Description	Coût estimé
Traduction et interprétariat	Interprétation simultanée pour les réunions et traduction des documents de consultation et des rapports finaux.	\$ 10.000
Collecte de données de référence	Outil d'évaluation des capacités et consultants pour l'EGAP	\$ 10.000
Plateforme communautaire en ligne	Frais d'abonnement	[les frais dépendront de la plateforme choisie]
	Total	\$102.500 [Hors abonnement à la plateforme de capacité]

Hypothèses :

- L'UCR/CAR dispose d'une plateforme de réunion en ligne qui serait mise à la disposition des consultations virtuelles sans frais supplémentaires.
- Un soutien administratif et de gestion externe serait nécessaire pour le déploiement du plan. Cette fonction pourrait être assurée par un coordinateur à temps partiel. Le coordinateur serait également responsable d'engager la communication avec les parties prenantes, y compris le lancement. Le coordinateur travaillera en étroite collaboration avec le responsable du Programme SPAW.
- Le budget ne tient pas compte des frais d'enregistrement d'une nouvelle organisation officielle. Si les parties prenantes choisissent d'établir CaMPAM comme une organisation indépendante et enregistrée, il y aura des frais associés (juridiques, d'enregistrement) pour mettre en place une nouvelle organisation.

6.3 Chronologie / Durée

Le délai suggéré pour la mise en œuvre est de deux ans, avec une réunion d'évaluation à tenir à la fin de la première année pour évaluer les progrès. Voir Tableau 5 pour un plan de travail indicatif.

TABLEAU 5 : PLAN DE MISE EN OEUVRE DU TRAVAIL

Activité	An 1												An 2											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1. Identifier/ engager du personnel pour coordonner le processus de développement du Réseau																								
2. Créer un Groupe de Référence de Parties Prenantes et concevoir un processus de consultation																								

Activité	An 1												An 2											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
3. Développer un plan de communication et d'engagement du projet																								
4. Consultations des parties prenantes sur le concept institutionnel																								
5. Analyse des résultats des consultations et recherche d'un consensus sur la voie à suivre (pour avancer)																								
6. Réunion d'évaluation des progrès																								
7. Évaluation des besoins en capacités et bases de données EGAP																								
8. Planification stratégique (dont collecte de fonds et S&E)																								
9. Développement d'une plateforme communautaire en ligne																								
10. Présentation du "nouveau" CaMPAM																								

Références

. Bustamante, G., Canals, P., Di Carlo, G., Gomei, M., Romani, M., Souan, H., *et al.* (2014). Marine Protected Areas Management in the Caribbean and Mediterranean Seas: Making them More than Paper Parks. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 24(S2), 153-65

Bustamante, G., and Vanzella-Khoury, A. (2011). Building Capacity and Networking among Managers: Essential Elements for Large-scale, Transboundary EBM through Effective MPA Networks. In Fanning L., Mahon R., & McConney P. (Eds.), *Towards Marine Ecosystem-Based Management in the Wider Caribbean* (pp. 85-98). Amsterdam: Amsterdam University Press.

CaMPAM (2004). *Statement of the Wider Caribbean Marine Protected Areas Network and Forum at the U.S. Coral Reef Task Force Meeting.*

Collado-Vides, L. (2016). *The evolution of the Caribbean Marine Protected Area Management Network and Forum (CaMPAM): An analysis of the last 15 years of operation and recommendation to improve its services in the Wider Caribbean.*

http://gefcrew.org/Campam/CaMPAMReports/CaMPAM_15_year_Assessment.pdf [Accessed 18 August 2020].

Gardner, L. (2003). *Networking for Improved Protected Areas Management: The Case of CaMPAM. Paper presented at Vth World Parks Congress, Durban, Republic of South Africa, September 8 – 17, 2003.*

Imbach, A. (2007). *Training of Trainers Programme in Marine Protected Areas Management External Evaluation. Final Report.*

United Nations Environment Programme - Caribbean Environment Programme [UNEP-CEP] and CaMPAM (2019). Addressing increasing threats in marine protected area management capacity by learning from the Caribbean and North-East Atlantic experiences. A project proposal to implement first steps for a long-term collaboration OSPAR & CEP SDG 14 voluntary commitment #OceanAction17198.

Annexe 1 Termes de référence du Consultant

TERMES DE RÉFÉRENCE

Généralité

Soutenir la mise en œuvre du projet intitulé "Enforcing Environmental Treaties in African, Caribbean and Pacific (ACP) Countries- ACP-MEAs III" (Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – AMEs- ACP III")

L'objectif global du Programme AMEs ACP est de renforcer l'intégration et la mise en œuvre des AMEs relatifs à la biodiversité, aux déchets chimiques et marins, en mettant l'accent sur l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture, la gestion des produits chimiques et des déchets (y compris les pesticides dangereux), le renforcement des mesures de conformité et d'application et le renforcement de la mise en œuvre des conventions sur les mers régionales dans les pays ACP.

La Convention pour la Protection et la Mise en Valeur du Milieu Marin dans la Grande Région Caraïbe (GRC), ci-après dénommée "Convention de Carthagène", est un accord juridique régional pour la protection de la Mer des Caraïbes. Adoptée à Carthagène, Colombie, le 24 mars 1983 et entrée en vigueur le 11 octobre 1986, la Convention est soutenue par trois accords techniques ou Protocoles sur les Déversements d'Hydrocarbures, les Zones et la Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) et la Pollution Marine de Sources Terrestres (LBS).

L'objectif de la composante de la Convention de Carthagène de l'action spécifique de cette consultance est de soutenir les activités des pays ACP pour mieux gérer leurs côtes et leurs océans et mettre en œuvre efficacement les conventions et protocoles relatifs aux mers régionales.

Justification

Le Réseau et Forum de Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM) a été créé en 1997 sous l'égide de ONU Environnement - Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PNUE-PEC). L'objectif du Réseau est d'améliorer la gestion des aires marines protégées grâce à un partage structuré et cohérent d'informations, aux formations, aux échanges d'apprentissage et au soutien technique. Le mécanisme de coordination du Réseau CaMPAM a évolué au fil du temps, en fonction de ses relations institutionnelles et de l'élargissement de la gamme d'activités.

Dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action régionaux pour le Programme des Zones et la Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW), les parties contractantes au Protocole SPAW ont demandé au Secrétariat du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (le Secrétariat) d'entreprendre une évaluation de CaMPAM.

En outre, lors de la COP 10, la décision 5 de la Conférence a recommandé que le Secrétariat entreprenne une révision complète pour déterminer l'impact des activités de CaMPAM jusqu'à présent, destinée à évaluer l'efficacité et orienter les travaux futurs en vue d'assurer les activités liées aux activités/objectifs globaux du Protocole SPAW.

Le but de l'évaluation est de déterminer l'efficacité du réseau et l'impact de ses activités jusqu'à présent, et de fournir "des recommandations détaillées concernant la gestion, la gouvernance

et la viabilité financière du Réseau". Ce conseil doit s'appuyer sur les résultats de l'évaluation des activités du Réseau et Forum de Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM) intitulée "Une analyse des 15 dernières années de fonctionnement et des recommandations pour améliorer ses services dans la région des Caraïbes" réalisée en 2016. Le résultat principal est de développer une révision complète du Réseau CaMPAM afin de déterminer l'efficacité et l'impact du Réseau, et de travailler avec le Secrétariat et les partenaires clés pour développer [un modèle] [une stratégie] [un plan] de gouvernance et un ensemble d'options à considérer par les Parties Contractantes lors de la réunion du STAC 9. On s'attend à ce que les activités du Réseau soutiennent efficacement les objectifs et les activités du Protocole et du Programme SPAW.

Objet

Apporter un soutien technique au Secrétariat du Programme des Caraïbes du PNUE afin d'optimiser les avantages des zones protégées et de rendre les informations disponibles pour assurer leur mise en œuvre et leur gestion efficaces.

À l'appui du Résultat 2.2 des AMEs ACP III :

Développement d'un réseau régional représentatif des aires marines protégées : Le résultat attendu de cette composante est un réseau fonctionnel d'aires protégées répertoriées par SPAW couvrant des habitats et des écosystèmes marins interconnectés pour restaurer et maintenir la santé des océans.

Activité 2.2.2 Intégration du groupe de mise en réseau des AMPs de SPAW pour diriger le réseau interrégional d'AMPs et améliorer CaMPAM :

Évaluer l'efficacité de CaMPAM, y compris un mécanisme pour sa restructuration et sa viabilité financière qui sera présenté aux Parties Contractantes au SPAW pour examen au STAC-9 et, par la suite, à la COP 11 pour leur recommandation et éventuelle approbation.

Objectif

- Déterminer l'efficacité du Réseau et Forum de Gestion des Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM) et l'impact de ses activités jusqu'à présent en utilisant comme base l'évaluation entreprise en 2016 et présentée au STAC 7.
- Faire des recommandations et une stratégie claires et détaillées pour le développement d'un réseau d'aires protégées avec des professionnels qui peuvent soutenir efficacement les objectifs et les activités du Programme SPAW.
- Proposer un ensemble d'options pour la prise en compte par STAC 9, COP 11 pour la structure organisationnelle et le fonctionnement de CaMPAM résultant des recommandations ci-dessus.

Résultats

1. Méthodologie d'évaluation détaillant l'approche et les questions d'évaluation.
2. Rapport d'évaluation de CaMPAM. Cela impliquera, au minimum, les tâches suivantes :
 - Sélection, et adaptation le cas échéant, d'une méthodologie d'évaluation applicable aux réseaux de praticiens. La méthodologie doit comprendre des critères pour déterminer l'efficacité des dispositifs de gouvernance et des systèmes de gestion, l'adéquation et l'efficacité des modalités opérationnelles, l'atteinte des résultats des activités et des produits du Réseau, et l'impact du Réseau sur la gestion des aires marines protégées aux Caraïbes. La méthodologie proposée doit être soumise au Secrétariat pour approbation avant toute interaction avec les parties prenantes.

- Revue documentaire pertinente pour la mission, en particulier, les évaluations d'événements, les évaluations périodiques, les rapports périodiques sur les activités du Réseau et les exposés et les articles publiés sur le Réseau.
 - Consultation virtuelle avec les parties prenantes pour obtenir des informations sur le fonctionnement du Réseau, son efficacité, son impact et les exigences pour son fonctionnement à l'avenir.
 - Détermination de l'efficacité des dispositifs de gouvernance et des systèmes de gestion du Réseau.
 - Détermination de la mesure dans laquelle les plans de travail, les activités et les résultats du Réseau ont soutenu les objectifs et les activités du Programme SPAW.
 - Détermination du niveau de réussite dans le développement de la capacité du Réseau à soutenir efficacement les activités du Programme SPAW.
3. Plan de Développement du Réseau. Le plan devrait :
- examiner et recommander si le but et la mission du Réseau devrait uniquement soutenir le Protocole et Programme SPAW, ou s'ils devraient soutenir d'autres initiatives régionales et internationales ayant des objectifs semblables ou complémentaires.
 - examiner et recommander si l'arrangement le plus approprié pour la gouvernance du Réseau est d'établir le Réseau au sein de la structure du Protocole SPAW ; l'établissement du Réseau en tant qu'initiative formelle de collaboration multi-institutionnelle ; ou l'établissement du Réseau en tant qu'organisation indépendante soutenue par le Programme SPAW à travers des accords formels.
 - articuler les objets, le but et la mission du Réseau en tenant compte des initiatives régionales et mondiales sur la gestion des ressources côtières et marines, et aussi de l'existence d'autres réseaux régionaux ayant des objectifs semblables.
 - recommander des orientations et des critères pour l'adhésion de membres au Réseau.
 - proposer trois options pour la structure organisationnelle, y compris le conseil d'administration et/ou les comités, le cas échéant, l'effectif du personnel et les modalités opérationnelles pour le développement du réseau et la contribution au Programme SPAW et à d'autres programmes régionaux.
 - identifier les systèmes de gestion pertinents pour le développement et la mise en œuvre de programmes, le développement, le suivi et l'évaluation ainsi que la planification et la gestion financières du Réseau.
 - estimer le coût de développement et de fonctionnement du Réseau ; et recommander des stratégies de viabilité financière.

- proposer un plan de travail pour les trois premières années (3) du développement du Réseau.
4. Rapports traduits en espagnol et en français.

Produits livrables

- Rapport avec la méthodologie et les instruments d'évaluation validés, y compris la sensibilisation initiale des parties prenantes et l'atelier de consultation virtuelle pour conseiller l'initiative (soutenue par le PNUE - CEP)
- Résultats préliminaires de la révision par CaMPAM et de l'enquête et des entretiens avec les parties prenantes/ partenaires
- Projet de rapport de la révision par CaMPAM (en anglais) et projet d'évaluation des besoins de développement du Réseau, analyse de la situation et analyse des lacunes.
- Rapport final de la révision de CaMPAM et plan de développement du Réseau (en anglais)
- Soumission des documents finaux en français et en espagnol*

Annexe 2 Personnes consultées et participants aux réunions virtuelles des parties prenantes

Liste des personnes consultées (interviews, observations soumises par écrit)

1. Mr. Miguel Alamilla, Marine Biologist, Belize (Member, CaMPAM Expert Group)
2. Ms. Hyacinth Armstrong-Vaughn, BIOPAM Regional Coordinator – Caribbean, International Union for Conservation of Nature, Barbados (Member, CaMPAM Expert Group)
3. Mr. Roland Baldeo, Executive Director, Grenada Coral Reef Foundation, Grenada (Member, CaMPAM Expert Group)
4. Ms. Audre Bador, Director, Martinique Marine Park, Martinique
5. Mr. Fabien Barthelat, Deputy Director, Regional Activity Centre for the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife for the Wider Caribbean Region (SPAW-RAC), Guadeloupe
6. Ms. Vivian Belisle-Ramnarace Fisheries Officer, Belize Fisheries Department, Belize
7. Mr. Jeffery Bernus Co-Founder & President, Caribbean Cetacean Society, Guadeloupe
8. Mr. Tadzio Bervoets, Executive Director, Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA), Bonaire (Member, CaMPAM Expert Group)
9. Mr. Fernando Bretos Trelles, Program Officer, Caribbean Marine Research and Conservation (CariMar) Initiative, The Ocean Foundation, USA
10. Ms. Georgina Bustamante, Former CaMPAM Coordinator, USA (Member, CaMPAM Expert Group)
11. Ms. Sherry Constantine, Director, Eastern Caribbean Program, The Nature Conservancy (TNC), Saint Lucia (Member, CaMPAM Expert Group)
12. Mr. Xavier Delloue, Manager, Marine Unit, National Park of Guadeloupe, Guadeloupe
13. Ms. Emma Doyle, Coordinator, MPA Connect, Gulf and Caribbean Fisheries Institute, USA/Australia
14. Mr. Marius Dragin, Programme Assistant & Moderator, CaMPAM-L, Regional Activity Centre for the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife for the Wider Caribbean Region (SPAW-RAC), Guadeloupe

15. Mr. Newton Eristhee, Director – Operations, Clear Caribbean, St. Lucia (Member, CaMPAM Expert Group)
16. Mr. Lloyd Gardner, President, Foundation for Development Planning, Inc, St. Thomas, US Virgin Islands (Member, CaMPAM Expert Group)
17. Mr. Jose Gerhartz, Conservation Specialist, Caribbean Biological Corridor
18. Mr. Robert Glazer, Executive Director, Gulf and Caribbean Fisheries Institute, USA
19. Mr. Paul Giannasi, Deputy Director, Martinique Marine Park, Martinique
20. Mr. Sébastien Gréaux, Director, Nature Reserve of Saint Barthélemy, St. Barthélemy,
21. Mr. Craig Henry, Programme Officer, Saint Lucia National Conservation Fund Inc, Saint Lucia (Member, CaMPAM Expert Group)
22. Ms. Laurie Hec, Director, Agoa Sanctuary, French Biodiversity Office, Martinique
23. Mr. Lindy Knowles, Senior Science Officer Bahamas National Trust, The Bahamas (Member, CaMPAM Expert Group)
24. Ms. Ileana Lopez, Programme Officer, Specially Protected Areas and Wildlife Subprogramme, Cartagena Convention Secretariat, UN Environment Programme – Caribbean Environment Programme, Jamaica
25. Ms. Mylène Musquet, Deputy Director, National Park of Guadeloupe, Guadeloupe
26. Ms. Christine O’Sullivan MPAConnect Program Assistant, Gulf and Caribbean Fisheries Institute
27. Ms. Laura Pettino, Co-Founder & Secretary, Caribbean Cetacean Society, Guadeloupe
28. Ms. Nakita Poon Kong, Manager, Mustique Island, St. Vincent and the Grenadines
29. Ms. Martha Prada Triana, Marine Biologist, Colombia (Member, CaMPAM Expert Group)
30. Ms. Sandrine Privard, Director, Regional Activity Centre for the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife for the Wider Caribbean Region (SPAW-RAC)
31. Ms. Andrea Ramirez Martinez, Technical Director, Department of Marine and Coastal Affairs and Aquatic Resources, Ministry of the Environment, Colombia
32. Ms. Katie Thompson, Program Manager, Caribbean Marine Research and Conservation (CariMar) Initiative, The Ocean Foundation, USA
33. Ms. Dana Wusinich-Mendez, Atlantic and Caribbean Management Team Lead, Coral Reef Conservation Program, National Oceanic and Atmospheric Administration, USA
34. Ms. Alessandra Vanzella-Khoury, Former Programme Officer, Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) Subprogramme Cartagena Convention Secretariat, United Nations Environment Caribbean Sub-Regional Office (Member, CaMPAM Expert Group)

Participants à la réunion virtuelle des parties prenantes du 4 décembre 2020

1. Mr. Eddy Aricia, Ministerio de Ambiente (MiAmbiente), Panama
2. Mr. Fabien Barthelat, Deputy Director Regional Activity Centre for the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW-RAC), Guadeloupe
3. Mr. Alejandro Bastidas, Head of the Ciénaga Grande de Santa Marta Flora and Fauna Sanctuary, Parques Nacionales Naturales de Colombia, Colombia
4. Ms. Camille Caumette, Project Officer, Regional Activity Centre for the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW-RAC), Guadeloupe
5. Mr. Ruleo Camacho, Marine Ecologist, National Parks Authority, Antigua and Barbuda
6. Mr. Jérôme Couvat, CARI'MAM Project Officer, Agoa Sanctuary, French Biodiversity Office, Martinique

7. Ms. Samantha Dowdell, International Affairs Specialist National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) Office of International Affairs, USA
8. Mr. Carlos Gilkes Park Naturalist, Folkestone Marine Reserve, Barbados
9. Ms. Saphira Hunt, Programme Assistant (Conservation, South), Saint Lucia National Trust, Saint Lucia
10. Ms. Lashanti Jupp, Program Assistant, Perry Institute for Marine Science, The Bahamas
11. Mr. Bill Keine, Consultant UN Environment Programme – Caribbean Environment Programme (UNEP-CEP) SPAW Programme, USA
12. Ms. Ileana López Programme Officer, Specially Protected Areas and Wildlife Subprogramme Cartagena Convention Secretariat, UN Environment Programme – Caribbean Environment Programme, Jamaica
13. Ms. Exil Lucienna, Director of Watershed, Coastal and Marine Zones, Ministry of the Environment, Haiti
14. Ms. Sandrine Pivard, Director Regional Activity Centre for the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW-RAC), Guadeloupe
15. Ms. Rita Straughn, Fisheries Extension Officer, Fisheries Department, Saint Lucia
16. Ms. Sietske van der Wal, Fundación Parke Nacional Aruba, Aruba
17. Mr. José Vargas, Environmental Consultant, Field Biologist HJR Reefscaping Puerto Rico
18. Mr. Inilek Wilmot, Manager, Environment Portfolio, The Oracabessa Marine Trust, Jamaica
19. Ms. Someira Zambrano, Coordinator, Red Arrecifal Dominicana, Dominican Republic

Annexe 3 Résumé exécutif du rapport d'évaluation

Révision de l'Impact & de l'Efficacité du Réseau et du Forum de Gestion d'Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM)

Résumé exécutif

Cette révision fait par le Réseau et Forum de la Gestion d'Aires Marines Protégées des Caraïbes (CaMPAM) a été commandée par l'Unité Régionale de Coordination pour le Programme Environnemental des Caraïbes de PNUE (URC/CAR) en sa qualité de Secrétariat de la Convention de Carthagène. Lors de la dixième réunion des parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux Aires et à la Vie Sauvage Spécialement Protégées (Protocole SPAW) (juin 2019), les Parties ont recommandé que le Secrétariat de la Convention de Carthagène "entreprene une révision complète pour déterminer l'impact des activités de CaMPAM jusqu'à présent, envisagé pour évaluer [son] efficacité et guider les futurs travaux pour [...] s'assurer que les activités [sont] liées aux activités et aux objectifs globaux du Protocole SPAW" (PNUE, 2019c : Annexe II, 2). L'examen est destiné à s'appuyer sur les conclusions de l'évaluation réalisée par le Réseau en 2016.

L'évaluation réalisée par CaMPAM et la préparation d'un plan complémentaire de développement du Réseau sont menées dans le cadre du projet "mise en application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (AMEs ACP III) à l'appui de la mise en œuvre effective du Protocole SPAW. Le programme AMEs ACP est un partenariat conjoint entre l'Union Européenne, l'Organisation des États africains, caribéens et pacifiques, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture qui vise à renforcer les capacités dans 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour les aider à remplir leurs

obligations en tant que parties aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AMEs) afin de résoudre les problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés. Aux Caraïbes, il est mis en œuvre par les Secrétariats de CARICOM et de la Convention de Carthage.

Parallèlement à cet examen par CaMPAM et dans le cadre du projet AMEs ACP III, le Programme SPAW travaille à la mise en place d'un réseau écologique fonctionnel d'aires marines protégées (AMPs) répertoriées par SPAW, couvrant des habitats et des écosystèmes marins interconnectés et associés dans le but de restaurer et maintenir la santé des océans.

Principales conclusions

Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de 2016

Sur les 19 recommandations spécifiques formulées dans l'évaluation de 2016, des mesures ont été prises pour mettre en œuvre neuf d'entre elles. La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de 2016 concernant l'exécution des programmes a progressé plus rapidement que celle des recommandations stratégiques de plus haut niveau, la mise en œuvre de ces dernières ne commençant véritablement qu'en 2020. Le retard dans la mise en œuvre des recommandations stratégiques de haut niveau est dû à l'insuffisance des ressources humaines et financières nécessaires à leur exécution.

Bon nombre des défis et des contraintes identifiés dans l'évaluation de 2016 persistent encore en 2020. Ces problèmes seront récurrents tant que les limites et les lacunes sous-jacentes du cadre institutionnel et de la gouvernance de CaMPAM ne seront pas prises en compte.

Forces et succès du Programme

CaMPAM et son travail relatif au Réseau sont appréciés. Il est reconnu pour avoir contribué au renforcement des capacités des professionnels des aires marines protégées (AMPs) de la Grande Région Caraïbe (GRC), au partage d'informations et à l'échange professionnel.

Transfert de formation et de connaissances : Le programme régional phare de CaMPAM, la formation des formateurs (FdF), est pertinente dans le contexte de la GRC. Les anciens étudiants du cours de FdF ont mis en pratique les connaissances et les compétences acquises pendant le cours et ont apporté des changements positifs à leur situation professionnelle en fonction de ce qu'ils ont appris pendant le cours. Le cours de FdF a eu un effet multiplicateur, élargissant ainsi les impacts globaux du programme à d'autres personnes. Toutefois, la plupart des stagiaires transmettent leurs connaissances à leurs collègues par le biais d'interactions sur le tas/ sur le terrain, plutôt que par des séances de formation officielles.

Renforcement des capacités dans les pays signataires du Protocole SPAW : CaMPAM a toujours veillé à ce que les professionnels des pays signataires du Protocole SPAW soient les premiers bénéficiaires de sa formation.

Maintien des capacités dans la GRC : Les données justifient qu'il faudrait maintenir les capacités renforcées par la formation directement offerte par CaMPAM dans le secteur de la gestion d'AMPs et dans la GRC.

Création de réseaux réussie : CaMPAM a réussi à soutenir la création de réseaux et la mise en réseau à travers ses activités et ses résultats, résultant en une collaboration et des échanges entre les membres, y compris l'élaboration de projets bilatéraux et la fourniture de conseils techniques entre les juridictions.

L'octroi de subventions stratégiques à l'appui de la gestion des AMPs : Les petites subventions de CaMPAM ont été utilisées stratégiquement pour permettre aux stagiaires d'appliquer les compétences

et les connaissances sur les bonnes pratiques acquises pendant la FdF tout en comblant un besoin dans leur situation locale. Les petites subventions orientées vers les solutions ont répondu aux besoins d'amélioration de la gestion d'AMPs.

Faiblesses et lacunes

Réactivité inadéquate : Bien que les activités et l'approche de CaMPAM en matière de renforcement des capacités soient conformes aux besoins des professionnels des AMPs, le Réseau n'est pas allé assez loin dans sa réactivité aux priorités des professionnels et des AMPs. En outre, bien que les activités de CaMPAM aient été au service des professionnels des AMPs et aient été élaborées en consultation avec certains d'entre eux, il n'existe aucune preuve de l'existence de systèmes et structures formels et institutionnalisés pour la consultation ou la participation des intervenants à l'établissement de l'ordre du jour. Lorsque des membres se sont engagés à soutenir CaMPAM sur une base ad hoc ou ponctuellement, ils ont été disposés à le faire, mais il est possible de mobiliser plus de temps et de ressources des membres pour soutenir le Réseau.

Demande de programmation ascendante : Les intervenants souhaiteraient voir une approche ascendante et plus réactive de la programmation qui aboutirait probablement à une programmation et des produits plus utiles à la majorité des intervenants de la gestion d'AMPs.

Portée modeste du travail : Le champ d'action de CaMPAM est modeste, malgré la demande des intervenants pour un soutien plus important au renforcement des capacités dans les domaines compatibles avec ce que CaMPAM entreprend déjà.

Absence d'un cadre de programmation stratégique : Le cadre de programmation du réseau CaMPAM est dérivé du Programme SPAW du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PNUE-PEC), plus précisément du sous-programme 2.2.2 *Renforcement des aires protégées dans la Grande Région Caraïbe (GRC)*. Cela permet de s'aligner sur le Programme SPAW, mais il n'existe ni vision globale propre à CaMPAM ni objectifs programmatiques définis par rapport auxquels les membres et les partenaires peuvent mesurer les progrès et les succès.

Faiblesse institutionnelle persistante : CaMPAM présente des faiblesses institutionnelles systémiques qui ont entravé le développement et la performance du Réseau et qui continueront à le faire à moins d'être résolues définitivement. Plusieurs de ces problèmes ont été signalés dès 2003, et certains ont de nouveau été soulevés dans l'évaluation réalisée en 2016. Ces faiblesses institutionnelles coexistent avec le manque de personnel et de financement adéquats qui a longtemps affecté CaMPAM.

Infrastructure institutionnelle : Le désir d'informalité a conduit à des structures inadéquates pour l'engagement des parties prenantes et la gouvernance dirigée par les membres.

Ambiguïté dans la responsabilité de l'établissement de l'ordre du jour : Le manque de personnel indépendant et de ressources a conduit le programme SPAW à faire office de système de soutien de base du CaMPAM et le fonctionnement du Réseau à devenir effectivement un programme géré par le PNUE-PEC. Il existe une certaine ambiguïté dans l'établissement de l'ordre du jour, le PNUE-PEC reconnaissant, d'une part, qu'il y avait un désir pour que le Réseau soit "géré par les gestionnaires eux-mêmes" mais en l'absence d'un mécanisme qui facilite le rôle des "gestionnaires eux-mêmes" ou des "membres eux-mêmes", l'établissement de l'ordre du jour a été largement assumé par le Programme SPAW et l'ancien coordinateur, ainsi que la gestion opérationnelle.

Adhésion des membres : Actuellement, les membres sont considérés comme des abonnés à la liste de diffusion (listserv) de CaMPAM-L, des participants aux forums, aux activités de formations, aux projets et aux échanges, mais tous ces individus ne se considèrent pas comme membres de CaMPAM. En l'absence d'une définition officielle des membres, l'adhésion à CaMPAM est très répandue et amorphe. CaMPAM ne peut pas répondre aux besoins de ses membres sans avoir un moyen d'engager des membres ou des groupements de membres identifiables, même dans le contexte d'une définition vague et inclusive des membres.

Trop peu de partenaires institutionnels de base : Le PNUE-PEC, par le biais du Programme SPAW, est entré dans la brèche lorsque les plans de surveillance partagée du Réseau ont échoué. CaMPAM a utilisé à bon escient les partenariats de mise en œuvre de projets, mais le PNUE-PEC est resté le principal soutien institutionnel du Réseau, malgré l'important appui du GCFI. Un noyau de partenaires institutionnels officiels soutiendrait l'exécution des programmes et le financement du Réseau.

Ressources financières inappropriées et ressources humaines sous-employées : CaMPAM n'a pas réussi à obtenir les ressources financières nécessaires au maintien du Réseau. La responsabilité de la collecte de fonds incombe principalement au responsable du Programme SPAW, les membres ne jouant qu'un rôle limité, voire inexistant, dans la mobilisation des ressources. Le Réseau ne dispose que de ressources humaines sous forme d'un soutien des membres, notamment par l'entremise du Groupe d'Experts. Cependant, ses ressources humaines de base sont sous-employées et sous-mobilisées, en partie, à cause des carences du cadre institutionnel du Réseau.

Vers une meilleure exécution des programmes : CaMPAM a la possibilité de renforcer son programme via l'amélioration des plateformes d'engagement et de renforcement des communautés, et par l'expansion de son travail de renforcement des capacités pour répondre aux besoins de formations, à la fois par une approche plus réactive de l'élaboration des cours et par un éventail plus large de cours et de séminaires en utilisant divers modes de prestation.

Recommandations

Durabilité opérationnelle

1. Améliorer les dispositifs de gouvernance de CaMPAM pour s'assurer que la direction du Réseau est ascendante et que le Réseau répond aux besoins des professionnels et des sites des AMPs.
 - a. Définir et documenter les dispositions institutionnelles, notamment les structures internes de soutien telles que les comités ou les groupes de travail.
 - b. Créer un forum ou une assemblée des membres qui se réunit périodiquement pour définir et orienter la direction stratégique du Réseau et qui sert de lieu de prise de décisions. (Une réunion en présentiel pourrait avoir lieu dans les coulisses de la Conférence Annuelle du GCFI ou d'une autre réunion régionale).
 - c. Créer un comité de membres chargé de superviser le fonctionnement du Réseau et du secrétariat et d'assurer la mise en œuvre des décisions des membres.
2. Affiner les modalités d'adhésion pour faciliter la gouvernance pilotée par les membres et l'engagement des parties prenantes. La décision de devenir membre de CaMPAM devrait être une décision active, dans laquelle les membres choisissent d'adhérer plutôt que d'être membres par défaut par inscription à une liste de diffusion ou d'une participation à une activité de CaMPAM.

Les critères d'éligibilité pour l'adhésion devraient être documentés et ceux pour l'admissibilité étendus aux membres institutionnels des AMPs et d'autres organisations de soutien.

3. Mettre en place un secrétariat chargé de superviser le fonctionnement quotidien du Réseau. Les premiers efforts déployés pour accueillir la fonction de secrétariat dans les bureaux d'une AMP ont échoué ; les pressions financières et en personnel auxquelles sont actuellement confrontées les AMPs rendent peu probable la mise en place d'un secrétariat rotatif entre les AMPs. Au sein de la structure de soutien du PNUE-PEC, le CAR-SPAW est mandaté pour apporter un soutien technique aux parties contractantes afin de respecter leurs obligations envers la Convention de Carthagène et ses Protocoles. Le CAR-SPAW devrait être évalué en fonction de sa faisabilité d'accueillir le Secrétariat de CaMPAM, sous la direction d'un comité de surveillance composé de membres.
4. Établir des accords officiels de partenariat à long terme pour soutenir l'exécution des programmes. CaMPAM devrait explorer des partenariats avec des institutions telles que CERMES et Institute for Marine and Coastal Research (INVEMAR - Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras) (Institut de recherche marine et côtière).
5. Développer/ affiner une "Théorie du Changement" comme cadre directeur pour CaMPAM qui permettra aux parties prenantes de parvenir à une compréhension commune et de fonder les bases d'une planification à long terme et de l'élaboration d'un plan stratégique.
6. Élaborer un plan stratégique pluriannuel qui reflète une vision collective et des stratégies, buts et objectifs à long terme du Réseau. Le plan stratégique devrait intégrer un cadre de suivi et d'évaluation. Le processus de planification stratégique devrait être guidé par un Groupe de Référence, avec des termes de référence définis et une période d'engagement limitée.

Viabilité financière

7. Établir pour CaMPAM un budget de fonctionnement de base qui reflète les opérations du Réseau à des niveaux minimum et idéaux d'activités.
8. Faire une étude de faisabilité pour le financement par le secteur privé. Le soutien des entreprises par le biais de fondations du secteur privé ou de programmes de responsabilité sociale d'entreprises fait partie du mix de financement de la conservation dans la GRC ; CaMPAM peut offrir à une entreprise sponsor la possibilité d'accroître son soutien financier au niveau régional.
9. Développer une approche proactive et coordonnée de la levée de fonds qui partage la responsabilité de la collecte de fonds entre les membres et qui tire parti de l'avantage comparatif d'une pluralité de membres par rapport aux sources de financement plutôt que de compter principalement sur le PNUE-PEC pour lever des fonds. Par exemple, les AMPs partenaires dans les territoires français pourraient contribuer à mobiliser des fonds auprès de sources européennes comme Interreg (<https://www.interreg-caraibes.fr/>) ou l'Agence Française de Développement.

Les partenaires des territoires créolophones pourraient se regrouper sous l'égide de CaMPAM pour accéder aux fonds via Karayib Klima (<http://www.karayibklima.unite-caribbean.com/en/>)

10. Intégrer la collecte de fonds dans les termes de référence du coordinateur.

Exécution des programmes

11. Mener une enquête exhaustive sur l'évaluation des besoins en capacités. Cela devrait être fait en partenariat avec MPAConnect, qui effectue déjà des évaluations périodiques de ses AMPs membres en utilisant l'outil développé en collaboration avec CaMPAM en 2011. Les résultats de l'enquête devraient être utilisés pour façonner le programme de renforcement des capacités de CaMPAM et dans le cadre de la base de référence du Réseau pour le suivi et l'évaluation.
12. Établir une base de référence de l'efficacité de gestion des AMPs dans les pays signataires du Protocole SPAW. Lorsque les évaluations de l'efficacité de gestion des aires protégées datent de plus de trois ans, aider la direction de l'AMP à faire une évaluation. Les résultats de ces évaluations EGAP éclaireront le programme de renforcement des capacités et feront partie de la base de référence de CaMPAM.
13. Augmenter le type de formation offert par CaMPAM pour inclure des cours de cycle court, des séminaires et des webinaires et élargir les modalités de prestation pour inclure l'apprentissage en ligne synchrone et asynchrone, l'apprentissage mixte et l'apprentissage dirigé par les pairs. Les résultats de l'évaluation des besoins devraient déterminer le contenu du programme de formation.
14. Mettre à jour le site web de CaMPAM pour y inclure une section de ressources ou un centre de connaissances, des outils et des ressources de formation ainsi que des annonces de conférences, d'ateliers et de possibilités de formation qui se tiendront prochainement.
15. Créer une communauté entre les membres de CaMPAM grâce au forum en ligne qui permet aux utilisateurs de discuter de sujets spécifiques et d'obtenir le soutien et les conseils de la part de leurs pairs. Si CaMPAM-L doit être ouvert à tous les intéressés, le forum doit être un espace pour les personnes qui s'inscrivent de manière proactive pour devenir membres de CaMPAM. Le forum devrait être lié au site web mis à jour de CaMPAM.
16. Créer une base de données consultable sur l'inventaire des compétences qui identifie les compétences et l'expertise des membres du Réseau, qui peut inclure des non-gestionnaires d'AMP ayant des compétences techniques comme les chercheurs et les consultants compétents ainsi que leur disponibilité ou leur volonté à fournir une assistance technique et une formation.
17. Élargir la portée du programme de CaMPAM pour y inclure le soutien aux politiques ou à la défense des investissements dans les ressources et les écosystèmes marins et côtiers par les décideurs et l'élaboration de réponses multi-sites (régional et sous-régional) aux menaces transfrontalières et à la gestion des espèces migratrices.

Annexe 4

Initiatives choisies pour soutenir la gestion d'AMPs aux Caraïbes

Nom	Type	Description
<p>Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA) Programme <i>(Programme de Gestion de la Biodiversité et des Aires Protégées (BIOPAMA))</i></p>	<p>Programme mondial d'appui aux aires protégées.</p>	<p>BIOPAMA aide les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à répondre à leurs priorités pour améliorer la gestion et la gouvernance de la biodiversité et des ressources naturelles. BIOPAMA fournit des outils, des services et des financements aux acteurs de la conservation dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). BIOPAMA cherche à améliorer la collecte de données sur les aires protégées et à soutenir l'analyse et le suivi qui y sont liés, qui sont deux éléments essentiels pour l'orientation et la prise de décision politiques.</p> <p>Le programme actuel (BIOPAMA II : 2017-2023) a fourni aux parties prenantes caribéennes une formation à l'utilisation des bases de données sur les aires protégées et soutient le Caribbean Protected Areas Gateway (Passerelle des Aires Protégées des Caraïbes - CPAG). CPAG fournit des données et des informations pour éclairer les politiques et améliorer l'efficacité des AMPs grâce à une meilleure accessibilité aux données (écologiques, socio-économiques et de gouvernance).</p> <p>BIOPAMA II est mis en œuvre aux Caraïbes par le Bureau Régional de l'UICN pour le Mexique, l'Amérique Centrale et les Caraïbes, par le Centre for Resource Management and Environmental Studies (CERMES), l'University of the West Indies (Université des Indes Orientales) à Cave Hill. https://caribbeanprotectedareasgateway.com/</p>
<p>Caribbean Biodiversity Fund (CBF) <i>(Fonds pour la Biodiversité des Caraïbes)</i></p>	<p>Fonds environnementaux</p>	<p>Créé en 2012, le CBF est un fonds régional pour l'environnement qui vise à fournir un flux durable de ressources pour soutenir les activités qui contribuent considérablement à la conservation, à la protection et au maintien de la biodiversité aux Caraïbes. Le CBF gère deux instruments financiers :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Conservation Finance Program (Programme de Financement de la Conservation), ancré par un fonds de dotation de 75 millions de dollars américains ; ii. Climate Change Program (Programme sur les Changements Climatiques), ancré par un fonds d'amortissement de 27 millions de dollars américains axé sur l'adaptation des écosystèmes (EbA).

		<p>Les pays participants au Programme de financement de la conservation sont : Antigua-et-Barbuda, la République Dominicaine, Grenade, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et les Bahamas. Les pays observateurs sont : Haïti, Guyane, Porto Rico et les îles Vierges Britanniques.</p> <p>CBF a été créé dans le cadre de l'Initiative Défi des Caraïbes (CCI). CCI cherche à conserver et à gérer efficacement au moins 20 % du milieu marin et côtier d'ici 2020 et à établir des mécanismes financiers durables et pleinement opérationnels qui fourniront un financement fiable à long terme. CBF et un groupe de fonds fiduciaires nationaux pour la conservation (NCTFs) forment ensemble l'Architecture Financière Durable des Caraïbes.</p> <p>https://www.caribbeanbiodiversityfund.org/</p>
<p>Caribbean Sea Innovation Fund (CarSIF) <i>(Fonds d'Innovation de la Mer des Caraïbes)</i></p>	<p>Mécanisme de petites subventions</p>	<p>CarSIF est un cadre pour les programmes de petites subventions de Caribbean Natural Resources Institute (Institut des Ressources Naturelles des Caraïbes) (CANARI) sur la gouvernance et la gestion marines et côtières. Il soutient l'innovation et les meilleures pratiques visant à améliorer la conservation de la biodiversité côtière et marine, renforcer la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturels et soutenir le développement de moyens de subsistance communautaires durables par les organisations de pêcheurs (FFO), les organisations communautaires (OCs), les ONGs et les petites et micro-entreprises (PMEs) aux Caraïbes.</p> <p>CarSIF s'aligne directement sur les stratégies prioritaires du Civil Society Action Programme for Sustainable Management of the Shared Living Marine Resources of the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems (Programme d'Action de la Société civile pour la Gestion Durable des Ressources Marines Vivantes Partagées des Grands Écosystèmes Marins des Caraïbes et du Plateau Nord Brésilien) (CLME+ C-SAP) et soutiendra la mise en œuvre de ces stratégies.</p> <p>https://canari.org/</p>
<p>Caribbean Biological Corridor <i>(Corridor Biologique des Caraïbes)</i></p>	<p>Plateforme de planification et de prise de décision pour les aires marines et</p>	<p>CBC vise à protéger les écosystèmes marins et terrestres stratégiques des Grandes Antilles et la connectivité écologique entre les îles. CBC est reconnu par Haïti, Cuba et la République Dominicaine comme leur principal mécanisme de coordination pour la conservation de la biodiversité (depuis 2014). Porto Rico est devenu un nouveau membre en 2016 ; et Jamaïque a exprimé</p>

	terrestres protégées	son intérêt à y adhérer. CBC facilite l'élaboration d'accords et de plans bilatéraux, tels que l'"accord de collaboration" entre Haïti et Cuba, et le "Plan d'Action Transfrontalier" entre Haïti et la République Dominicaine. Il soutient les études socio-économiques des sites importants pour le Corridor et offre des formations aux gouvernements et à la société civile sur une série de sujets, notamment la gestion côtière/marine. http://cpcbio.org/
Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA) <i>(Alliance Néerlandaise-Caribéenne pour la Nature)</i>	Réseau	Active dans les îles néerlandaises des Caraïbes (Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, St. Eustache et St. Maarten). Le secrétariat indépendant de DCNA soutient et assiste les organisations de gestion des aires marines et terrestres protégées des six îles en facilitant l'échange de connaissances, le soutien financier, la formation, l'accès à l'information, la promotion de la conservation de la nature et la sensibilisation à l'éducation. https://dcnanature.org/
Mesoamerican Reef Fund (MAR Fund) <i>(Fonds pour les Récifs Méso-Américains - Fonds MAR)</i> & MAR Connectivity Network <i>(Réseau de Connectivité MAR)</i>	Institution de financement et de coordination Programme de recherche régionale	MAR Fund fonctionne comme un organisme écorégional de planification et de coordination qui donne la priorité aux projets et alloue des fonds pour pérenniser et financer des alliances, des politiques et des pratiques transnationales efficaces qui préservent le Récifs Méso-Américains et font progresser la santé et le bien-être des habitants de la région. Il soutient le travail dans les pays de la Région du Récif Méso-Américain (Belize, Guatemala, Honduras et Mexique). MAR Connectivity Network est composé de 14 zones de conservation prioritaires dans les quatre pays MAR qui forment la base de la recherche sur la connectivité et des évaluations de la biodiversité des larves de poissons de récifs, de leur répartition et des dynamiques océanographiques côtières pertinentes. Au fil du temps, la recherche du Réseau englobera davantage les 63 aires protégées côtières et marines de la région MAR qui font partie des systèmes nationaux d'AMPs des quatre pays. https://marfund.org/en/ https://marfund.org/en/mar-connectivity-network/
MPAConnect	Réseau	Opérationnel depuis 2010, MPAConnect est un réseau d'apprentissage de gestionnaires et de professionnels d'AMPs des Caraïbes qui s'efforce d'accroître l'efficacité de la gestion d'AMPs en répondant aux besoins spécifiques en matière de capacités des AMPs individuelles par divers moyens, notamment par des ateliers régionaux entre pairs, un soutien technique spécifique au site, des échanges d'apprentissage et des subventions directes. Il s'agit d'un partenariat entre la US National Oceanic and Atmospheric Administration

		(NOAA), à travers son Programme de Conservation des Récifs Coralliens, et le Gulf and Caribbean Fisheries Institute (GCFI). Il travaille actuellement avec 32 AMPs de 11 pays et territoires de la Grande Région Caraïbe. https://www.gcfi.org/initiatives/mpa-capacity-program/
North American Marine Protected Areas Network (NAMPAN) <i>(Réseau Nord-Américain d'Aires Marines Protégées)</i>	Réseau	Créé en 1999 pour renforcer la collaboration entre Canada, Mexique et les États-Unis, NAMPAM est un réseau d'agences de ressources, de gestionnaires d'AMPs et d'autres experts concernés des États-Unis, du Canada et du Mexique. Il vise à améliorer et renforcer la conservation de la biodiversité dans les habitats marins essentiels ainsi qu'à contribuer à la création d'un réseau complet d'AMPs en Amérique du Nord. C'est un réseau composé à la fois de lieux marins importants et d'institutions et de populations liées à ces lieux. https://nampan.openchannels.org/
Gulf of Mexico Marine Protected Area Network (Red Golfo) <i>(Réseau d'Aires Marines Protégées du Golfe du Mexique)</i>	Réseau	Lancé en 2017 pour renforcer les liens entre les AMPs de Cuba, du Mexique et des États-Unis, le réseau trinational Red Golfo vise à faciliter le partage de la science entre les gestionnaires d'AMPs pour améliorer la gestion, particulièrement dans un contexte de changement mondial ; et il comprend des programmes de recherche conjoints et l'établissement de protocoles conjoints de suivi. RedGolfo est coordonné par le Caribbean Marine Research and Conservation Program (CariMar)/ The Ocean Foundation et inclut les institutions suivantes dans le cadre de la collaboration : à Cuba par le Centro Nacional de Áreas Protegidas de Cuba (CNAP) ; au Mexique par la Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas (CONANP) et aux États-Unis par la NOAA et The Trinational Initiative (3NI)

Annexe 5 Modèle du logique de CaMPAM

